

C. Pouch

**NUMERO 39
JANVIER 2000**

**LE JOURNAL
DE
L'A.F.I.L.S.**

**ASSOCIATION FRANCAISE
DES INTERPRETES EN LANGUE DES SIGNES
254 RUE ST JACQUES - 75005 PARIS**

EDITORIAL

Hello à tous et toutes...

Meilleurs vœux et tout et tout pour cette nouvelle année...

Pour ce premier numéro 2000 du Journal (le 39^{ème} de la série), vous y trouverez notamment un document sur "Le rire sourd – Figures de l'humour en langue des signes" signé par Yves Delaporte.

Par ailleurs, je vous rappelle que l'Assemblée Générale de notre association se tiendra le samedi 29 janvier prochain à partir de 13h30 ; le lieu sera indiqué sur le 3614 CHEZ*AFILS. D'ores et déjà, pensez à transmettre votre pouvoir avec vos consignes de vote si vous ne pouvez pas y participer.

Le prochain numéro est prévu pour paraître entre la mi-mars et début avril prochain. N'hésitez pas à me faire parvenir vos articles, infos, coup de cœur, coup de gueule et autres réactions.

Cordialement.

David

SOMMAIRE

- L' A.G. :
 - Rapport moral 99 Région P.I.F. Page 1
 - Rapport moral & financier 99 Région Ouest Page 2 à 3
- NOUVELLES DES REGIONS :
 - P.I.F. : - P.V. du 20/09/99 "Les emplois-jeunes" Page 4 à 8
 - P.V. du 20/10/99 Page 9 à 10
 - Ouest : - P.V. du 26/06/99 Page 11 à 13
- REFLEXION SUR LE METIER D'INTERPRETE :
 - Commission GILLOT "Orientations & lères mesures" Page 14 à 20
 - Modèle de contrat d'interprétariat de conférence Page 21 à 22
- EFSLI :
 - "Tour d'Europe de la Langue des Signes" Page 23
- * TRIBUNE LIBRE :
 - Fiche-Technique : la surdi-cécité Page 24 à 25
 - IDDA-Infos Page 26
 - "Le rire sourd" d'Yves Delaporte Page 27 à 48

Rapport moral de la région Ile de France. Année 1999

Nous sommes 37 membres individuels et deux services SILS et le CPSAS.

Laure Boussard a été responsable régionale jusqu'en mars, date à laquelle Bénédicte Veillet a pris le relais. Les réunions ont continué selon le même fonctionnement, c'est-à-dire que l'on échange diverses informations et l'on aborde un thème de façon un peu approfondie. A partir de l'automne le traitement des thèmes a changé : une ou deux personnes préparent le sujet et en font un exposé, ensuite un article publié dans le journal reprend l'exposé et les débats afin de garder la trace de ces intéressants questionnements.

Thèmes abordés au cours de l'année.

- Mise en place d'un groupe de parole. Après rencontre avec deux psychiatres, le choix se porte sur Alexis Karacostas pour l'animer. La région participe financièrement à hauteur de 2500 Fr.
- Organisation d'une permanence d'interprètes pour la manifestation du 27 mars sur la reconnaissance de la langue des signes.
- Les 35 heures
- Harmonisation des tarifs des prestations d'interprètes dans l'audio-visuel et d'autres domaines.
- Emploi jeunes et interprètes
- Langue des signes atypique et interprétariat
- L'examen SERAC
- Les conditions d'embauche à Paris

La région demande à ce que la responsable régionale assiste aux CA pour une meilleure coordination entre celui-ci et la région. Bénédicte Veillet s'y engage.

Tout au long de l'année la région suit les travaux du comité de pilotage mis en place après le rapport Gillot.

Bénédicte Veillet intervient à SERAC pour parler de l'AFILS.



ASSOCIATION FRANÇAISE DES INTERPRETES EN LANGUE DES SIGNES

Rapport moral Région Ouest 1999

Situation Générale :

- Région regroupant les régions Bretagne et Pays de la Loire (soit 9 départements);
- 8 membres dont 7 interprètes ; (1 interprète a choisi de ne pas être membre) ;
- 4 services d'interprètes (Faciles, Persagotière, Charlotte Blouin, ACCES,) ;
- Point positif : redécoupage régional ;
- Points négatifs : difficulté à réunir l'ensemble des membres au minimum une fois par an sur une réunion, difficultés financières d'une structure embauchant 2 interprètes obligée de licencier un interprète pour motif économique, départ vers une autre région d'une interprète rennaise

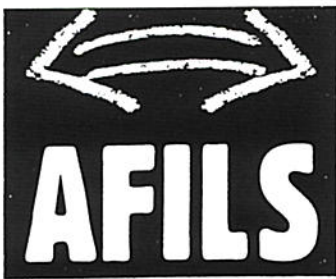
Au niveau Régional :

- Tenue de 4 réunions régionales (1 fut annulée en début d'année faute de participants) ;
- Rencontre informelle avec une partie des associations de sourds ;
- Présence lors de manifestations :
 - Marche nationale "Reconnaissance de la LSF" - Rennes (27/03/98) ;
 - 60^{ème} anniversaire du Club Sportif des Sourds de Nantes - Nantes (22/05/99) ;
 - Assises Régionales AIDES - Guitté (18 & 19/09/99) ;
 - Conférence "produits addictifs" - Nantes (06/11/99).
- Courrier au Centre de Ressources "Itinéraire" sur le monde de la surdité en région Pays de la Loire ;
- Réponse à plusieurs demandes d'informations sur le métier d'interprète ;
- Suspension de la diffusion d'un Bulletin régional d'information en direction des organismes ayant des relations avec des interprètes ;
- Tentative à 2 reprises (juin et décembre) pour organiser une réunion interrégionale avec nos collègues du Centre-Poitou.

Au niveau National :

- Participation à 1 réunions du C.A. National (juin)¹ ;
- Contact avec les régions Rhône-Alpes et Paris-I.D.F pour des échanges, demandes ou transmissions d'informations ;
- Participation à la conférence "les sourds, que pensent-ils de la LSF ?" - Paris (25/06/99) ;
- Début du dépoussiérage des archives nationales ;
- Reprise de l'activité du Journal de l'AFILS depuis juin 99.

¹ J'avais pris des dispositions pour 2 autres C.A. qui ont été annulés en dernière minute (mars et octobre)



ASSOCIATION FRANCAISE DES INTERPRETES EN LANGUE DES SIGNES

Rapport financier Région Ouest 1999 (au 31/12/99)

RECETTES		DEPENSES	
Intitulé	Montant	Intitulé	Montant
<u>Disponibilités</u>		<u>Charges d'Exploitation</u>	
Report Compte Bancaire 98	508.20 F	Cotisations 99	1 399.99 F
		Poste	370.00 F
<u>Produits d'Exploitation</u>		Photocopie	101.00 F
Cotisations 99	2 100.00 F	Autre Charge d'Exploitation	50.00 F
TOTAL	2 608.20 F	TOTAL	1 920.99 F
		Solde Crédeur	687.21 F

Solde compte bancaire au 31/12/99 : 987.21 F.

N.B. :

- le poste "autre charge d'exploitation" correspond à l'aide octroyée par la Région pour l'organisation de la Marche pour la reconnaissance de la LSF.

Les emplois-jeunes

Point de départ :

Trois jeunes femmes ont été embauchées en contrat Emploi-jeune par l'École Intégrée Rabelais (60), dont deux sont susceptibles d'entrer dans une formation d'interprète et de travailler en tant que telles d'ici quelques années.

Nous sommes deux interprètes professionnelles à l'École Intégrée Rabelais et nous avons été mises devant le fait accompli. Nous ne voulions pas pour autant répondre par un refus. Nous avons donc préféré délimiter un cadre possible de manœuvre qui ne mette pas en danger notre action, et demandé un entretien au Directeur en présence des principales concernées et de la référente linguistique de l'École Intégrée Rabelais.

Puisqu'un contrat Emploi-jeune ne peut être assimilé à un stage, comment proposer quelque chose de constructif, d'instructif et de formateur, sans revenir à des situations vécues par les tout premiers interprètes ?

Nous voulions surtout :

- alerter,
- insister sur le professionnalisme, sur lequel chaque protagoniste compte,
- et délimiter les interventions des Emplois-jeunes.

C'est pourquoi je souhaitais aller regarder de plus près les objectifs et les particularités des "emplois-jeunes".

Ma principale source d'inspiration est "Le guide des Emplois-jeunes", d'Antoine Couder et Bertrand Fort, Jeunes Éditions, 1998 (69,00 F) : ouvrage destiné aux jeunes, donc écrit en termes simples, et m'a semblé bien structuré.

Dans ce qui va suivre, les passages en italiques correspondent aux informations que j'ai restituées d'après cet ouvrage (sans les trahir, j'espère) et les "remarques" sont le résultat des discussions de la réunion AFILS du 20/09/99.

Le contrat "Emploi-jeune":

* **CDI**¹ qui relève du droit privé, aidé par l'État pendant **5 ans**.

* à **caractère d'utilité sociale**, c-à-d service à la collectivité **qui ne doit pas être lucratif**. Il ne s'appliquera donc qu'à des activités non-rentables.

Remarque : si des emplois-jeunes accomplissent un travail facturé au client par leur employeur, leur activité serait-elle lucrative ?

Les associations à but non lucratif ne doivent pas tirer de profit financier de la globalité de leurs activités, et la non-lucrativité des associations est liée à la redistribution interne des bénéfices sur l'ensemble des comptes. C'est là une parade possible pour un employeur qui pourra envoyer quand même des emplois-jeunes faire une intervention "professionnelle", même si elle donne lieu à règlement par le client.

* **ne pas occuper une fonction déjà recensée**. Si certaines activités sont vraiment inconnues, d'autres offrent des similitudes étranges avec ce qui existe déjà².

Attention toutefois, il y a eu un précédent qui fera jurisprudence : en prouvant que les fonctions d'un Emploi-jeune relevaient d'un métier assumé par la collectivité locale (secteur public), un juge les a requalifiées en emploi public assorti d'un CDI. Cette affaire n'a bien sûr pas fait le jeu de l'employeur, si bien que les préfets sont très vigilants car ce sont eux qui approuvent la définition des objectifs du poste en vue de la signature de la convention Emploi-jeune.

Remarque : qu'en est-il dans le privé (cela relève vraisemblablement des prud'hommes) ? Comment veiller à ce que ce point soit respecté en l'absence de documents définissant clairement notre fonction (fiches de poste, référentiel-métier, ou autres) ? Se renseigner auprès de la Direction du Travail et de l'Emploi.

* aider à assurer un **service de proximité**, c-à-d répondre à un besoin non satisfait localement. Il ne s'agit donc pas d'emplois nouveaux, mais bien d'une **activité inconnue dans le secteur**.

¹ Sauf dans la fonction publique où il prend la forme d'un CDD de 5 ans, car toute possibilité de titularisation est liée à un cadre strict qui s'applique à tous, par définition : rien n'empêche un Emploi-jeune de préparer un concours d'intégration pendant les 5 ans.

² Un agent de la mission locale du XVIIIème arrondissement m'a fait remarquer que l'ensemble des activités ne devaient pas être regroupées sous une fonction existante, mais que les employeurs trouvaient un biais en attribuant qu'une partie des activités, normalement dévolues à une fonction recensée, à un emploi-jeune. Il me semble que quelques interprétations occasionnelles pourraient être confiées à des emplois-jeunes, dans un tel schéma.

Remarque : il doit être possible de compter sur le fait que l'activité d'interprète se structure et se répand, mais la reconnaissance de la profession d'interprète LSF-Français est encore fragile et il reste beaucoup de secteurs géographiques dans lesquels cette activité est "inconnue".

* *L'État aide pendant 5 ans en assurant 80% du SMIC. La rémunération peut être supérieur au SMIC³.*

Les employeurs :

Il peut s'agir :

- * *des collectivités locales,*
- * *des personnes morales gérant le service public ,*
- * *des établissements privés chargés d'une mission de service public ,*
- * *des associations, des sociétés mutualistes, des comités d'entreprise (droit privé à but non lucratif). Le service public sait qu'il peut compter sur le monde associatif, et l'encourage en lui attribuant des subventions. Les secteurs social et médico-social du monde associatif travaillent par définition dans l'expérimentation sociale, et prennent donc en charge des besoins "émergents non-satisfaits" : ils seront donc des pourvoyeurs importants de contrats emploi-jeune, mais ne devront cependant pas renvoyer à un métier existant.*

Remarque : d'où la nécessité d'une reconnaissance officielle de notre métier.
Le rapport Gillot est-il une base en la matière ? Suffirait-elle à définir les tâches qui relèvent du métier d'interprète ?

L'embauche se fait près du lieu de résidence et l'employeur ne doit recruter hors de sa localité que s'il y a pénurie de candidats.

Au bout des 5 ans :

- * *il n'y a plus d'aide de l'État.*
- * *(fonction publique) le poste est proposé au(x) titulaire(s) en service ,*
- * *(secteur privé) si le poste n'est pas solvable, c-à-d pas "nécessaire" au bon fonctionnement, il disparaît .*
- * *(secteur privé) si le poste est jugé utile :*
 - *soit c'est une trop lourde charge financière et il y a problème,*
 - *soit il y a création d'un nouveau poste selon la procédure classique.*

³ *C'est le cas de 60% des contrats, dont 15% dépassent 120% su SMIC (à négocier au moment de la signature... mais ce n'est pas le réflexe naturel des employeurs !)*

Les besoins auxquels doivent répondre les Emplois-jeunes :

1/ sécurité

2/ solidarité

3/ éducation et culture

4/ cadre de vie (ceci inclut les relations sociales, mais sous l'angle de l'environnement et de la vie urbaine)

Dans notre cas, il s'agira des domaines 2/ et 3/ :

* la solidarité : il faut **prévenir et repérer** les personnes en difficulté qui ne se signalent pas d'elles-mêmes. C'est là que les emplois-jeunes peuvent soulager les professionnels en poste.

* l'éducation et la culture : sont en crise, face à l'**abondance des informations et des connaissances** du monde moderne. Les emplois-jeunes y occuperont la place d'aides-éducateurs.

La formation

Les salariés ne sont pas en "sursis" : ils sont salariés à part entière, ils sont donc en droit de demander (à la signature ou avant la signature du contrat) des engagements en termes de formation et de suivi. Ce n'est cependant pas une obligation, pas plus que le tutorat dans l'établissement, comme dans tout contrat de travail (formation continue).

Toutefois, il y a incitation de l'État auprès des employeurs pour permettre aux Emplois-jeunes de se former : c'est au Conseil régional de s'en charger, et c'est pourquoi les formations ont toujours lieu au niveau de la région .

Remarque : on peut imaginer certains conseils régionaux préférant privilégier des plans de formation de "bouts de ficelle" qui fassent appel aux entités locales plutôt que des formations qui seraient éloignées (véritables formations d'interprètes, par exemple !!!).

En conclusion

Dans le cadre de la réunion à l'École Intégrée Rabelais, nous avons fait quelques propositions pour essayer d'être constructives. Mais, elles relevaient souvent d'une autre fonction que celle d'interprète, et il ne nous appartenait pas d'impliquer les autres professionnels en leur absence.

Nous avons rappelé que, dans toutes nos interventions, nous nous appuyons sur le code déontologique de la profession d'interprète (fidélité, neutralité et secret professionnel). Si un ajustement devient nécessaire, cela suppose de savoir évaluer les situations et les points délicats, ce que ne sauraient faire des emplois-jeunes, malgré toute leur bonne volonté. De plus, nous avons conscience des limites et des contraintes dans lesquelles s'inscrit notre travail. Et c'est là une garantie pour tous : pour le(s) Sourd(s), pour l(es) entendant(s) et pour l'interprète lui-même, et donc pour les employeurs d'interprètes.

Remarque : c'est peut-être sur le point des règles et des limites de l'interprète qu'il est possible de créer une véritable prise de conscience des emplois-jeunes, en évitant toute "duperie" sur leur capacité. En effet, tout comme l'interprète qui annonce en quelques mots son fonctionnement, pourquoi ne pas proposer qu'un emploi-jeune annonce systématiquement qu'il n'est pas un interprète professionnel et qu'il va "essayer" de traduire, mais qu'il n'a pas les moyens linguistiques, ni la technicité d'un professionnel.

Enfin, il est important de savoir en quels termes la tâche des emplois-jeunes a été définie au moment où l'employeur établit le contrat : elle doit figurer dans le contrat de travail (objet du contrat : "en qualité de...", "pour exécuter une mission conforme au cahier des charges joint à la convention emploi-jeune...") et c'est là-dessus qu'il est possible de dire si elle empiète sur une fonction déjà recensée ou non.

Résumé de l'intervention de Christine Quipourt à la réunion AFILS du 20 octobre 1999

Point de départ

Article paru dans le journal de l'AFILS n°26 sur l'intervention de Loncke lors de journées de travail sur l'interprétation de compétences langagières minimales.

Quels sont ces locuteurs présentant une « défaillance linguistique », c'est à dire un écart par rapport à une norme ?

Sourd	Entendant
Isolé code avec l'entourage ou langue très iconique	x
oraliste ou français signé	x
étranger : LS nationale étrangère interlangue avec LSF	étranger : langue étrangère interlangue avec le français
en cours d'acquisition enfant	en cours d'acquisition enfant
problème de santé mentale ou handicap mental	problème de santé mentale ou handicap mental
toute forme de langue non standard	toute forme de langue non standard

Ces caractéristique concernent des personnes . Mais ces personnes évoluent dans une situation donnée (cadre, interlocuteur, négociations sur la présence de l'interprète...).

Ce n'est pas tant le locuteur « défaillant » qui pose un problème d'interprétation mais l'adéquation entre ce locuteur et la situation dans laquelle il évolue. Par exemple : en théorie, interpréter pour un jeune enfant est une gageure. Mais si le dispositif est favorable (présence d'un médiateur, interlocuteur attentif à la particularité du parler enfantin), cela reste possible.

La subjectivité et la compétence de l'interprète sont également des facteurs non négligeables dans l'impression qu'il a des « défaillances linguistiques ».

En fait 3 facteurs interagissent pour la faisabilité d'une interprétation :

- qualité linguistique des locuteurs
- situation-dispositif
- subjectivité et compétence de l'interprète

Christine Quipourt,

Après la présentation de Christine Quipourt une discussion libre s'engage. De ces échanges se dégagent les points suivants.

Les problèmes de compréhension

L'interprète est révélateur de l'incompréhension générale

- dans le cas de discours abscons, les interlocuteurs sont dans l'illusion de la compréhension ou ils ne comprennent pas et ne souhaitent pas le faire savoir,
- l'intention du locuteur ne semble pas claire, veut-il vraiment être compris ?

L'interprète est le seul à ne pas comprendre

- discours dont la compréhension en situation d'interprétation est difficile (citations, néologisme, objet du discours...)
- accent prononcé
- jargon (la préparation peut résoudre ce genre de difficulté).

L'interprète est parfois le seul à manifester son incompréhension, cela provoque une gêne voire une honte. Il est soulagé lorsque les participants manifestent leur incompréhension.

Le dispositif

Les difficultés s'amenuisent si dans le dispositif on s'est assuré de la volonté de toutes les parties à communiquer en tenant réellement compte des obstacles.

La difficulté varie selon le statut des locuteurs (client, statut social...).

Les stratégies

- La précaution : l'interprète informe les interlocuteur de son incapacité ou de son incertitude quant à la justesse de sa traduction (« je crois qu'il dit que », « j'ai besoin de m'assurer d'avoir bien compris avant de traduire », « on ne se comprend pas » (mieux que « il ne comprend pas »)). Le danger : les interlocuteurs peuvent se contenter de cette traduction sans tenir compte des précautions prises par l'interprète.
- L'interprète refuse de traduire. Par exemple, dans le cas de handicap mental ce refus peut conduire à l'embauche de sourd faisant office de relais.
- Habituation à des discours complexes, à des logiques de discours.
- Consécutive, mime. Jusqu'où aller ? que refuser ?

Des solutions ?

- Les médiateurs sourds
Ont-ils une formation ? Non. Une déontologie ? Qui demande leur intervention ? Les services d'interprètes parfois.
Ils sont utilisés parfois en justice et en santé mentale.
Qui évalue la nécessité d'un médiateur et comment les parties l'acceptent-elles ?
On trouve en Angleterre 3 types d'intervention de professionnels sourds : des interprètes proprement dits, des interprètes pour sourds aveugles, des intervenants en santé mentale.

Les problèmes éthiques

Réfléchir à notre compétence. Peut-on accepter de traduire un discours avec tant d'incertitude ? Peut-on faire semblant et donner à comprendre ce qui est incompréhensible ?

Tout traduire revient à faire un travail d'interface et conduit à une absence de professionnalisation.

Le travail d'information

C'est un travail de longue haleine. Quels moyens sont mis en œuvre par les interprètes ou par leurs services ?



ASSOCIATION FRANCAISE DES INTERPRETES EN LANGUE DES SIGNES

Réunion AFILS OUEST du 11/12/99

Membres présents : M. TIGER, D. CHARRIER, A-C. LEGRIS, V. SAVARY.

Membres excusés : P. DI PIAZZA, M-H. PAVARD, B. GAUTIER, B. MALINGE.

La dernière réunion de l'année s'est déroulée au domicile d'un interprète rennais de 11h à 17h.

1) Approbation du C.R. du 26/09/99

Aucune remarque ; celui-ci est approuvé à l'unanimité.

2) Retour C.A. des 18/09 et 23/10

- C.A. du 18/09 : aucun compte-rendu n'est parvenu à la région ;
- C.A. du 23/10 : D. CHARRIER et A-C. LEGRIS devaient normalement participer à ce Conseil d'Administration ; or celui-ci a été annulé 3 jours avant car le Président a été retenu par des impératifs professionnels.

A l'heure d'aujourd'hui aucune date de tenue d'un prochain C.A. avant la fin de l'année n'a été fixée. Idem pour la date de l'Assemblée Générale en début d'année 2000.

3) Infos R.R.

- David présente les rapports moral et financier (provisoire, arrêté à cette date) pour cette année 1999. Ceux-ci seront insérés dans le prochain numéro du Journal de l'AFILS et transmis au C.A.

David laisse chacun des membres présents confronter le document "Perspectives pour la région 1999" présenté lors de l'A.G. en janvier 1999 au rapport moral de cette année. Brièvement, la région a su faire des économies générales sur ses frais de fonctionnement (frais de timbres & photocopie), a suspendu -temporairement- la diffusion du Bulletin régional en direction des structures faisant appel aux interprètes en LSF, n'a pas engagé d'action pour rencontrer les interprètes ayant suivi le cursus ESIT...

Après discussion, ces deux documents sont approuvés.

.../...

- Suite à l'appel à candidature pour le poste de R.R., aucun candidat ne s'est fait connaître pour prendre la relève à ce poste.
Après quelques minutes, proposition est faite de la part de David de continuer à assumer les fonctions par intérim de Responsable Régional. Conformément aux statuts de notre association (cf art. 12), les membres actifs procèdent par vote à l'entérinement de cette proposition.
David se charge d'informer le C.A. que le poste de R.R. est vacant et que David continue à assurer ce mandat par intérim.

4) Tour des secteurs géographiques

- Rennes :
 - David est licencié de l'association ACCES pour motif économique et son préavis se termine le 30 décembre prochain ;
 - Anne-Christine a démissionné de son poste au sein d'ACCES et nous informe qu'elle ne sera plus membre de la Région Ouest à compter du 01/01/2000 ;
 - Concernant Pascal, aucune information reçue de sa part. Les 2 autres interprètes rennais nous informent qu'il continue de travailler pour le C.S.C.S. de Rennes, qu'il intervient en tant que vacataire pour ACCES et qu'il interviendrait régulièrement sur Bordeaux.
- Angers :
Babeth continue la mise en place du service d'interprète sur la région d'Angers ; ce dernier monte en puissance doucement.
- Nantes :
 - Véronique vient de recevoir son CDI à temps de travail annualisé au sein de l'URAPEDA Pays de Loire ; elle continue à assurer des prestations pour le C.S.C.S. 85 et ponctuellement par le biais de Quick Médical Service ;
 - Magali, fait transiter toutes ses prestations par Quick Médical Service. D'autre part, elle nous informe que le C.S.C.S. 44, le Club Sportif des Sourds de Nantes et les Anciens élèves de La Persagotière se sont regroupés pour lancer une pétition dans le but de création de service d'interprète sur la région nantaise. Or, aucune des interprètes nantaises n'a été associée à ce projet (encore moins l'AFILS régionale)... A la demande de Magali, un courrier sera envoyé aux différents protagonistes leur indiquant que nous sommes surpris de n'avoir pas été consultés sur cette action et en leur rappelant que si les sourds souhaitent être associés à tout projet les concernant, en matière d'interprétariat il en va de même pour les interprètes (formulation peut-être un peu différente mais voilà les idées principales) ;
 - Quant à Marie-Hélène, elle nous informe par le biais de la messagerie régionale qu'elle poursuit son travail au sein du service de La Persagotière.



ASSOCIATION FRANCAISE DES INTERPRETES EN LANGUE DES SIGNES

5) Retour formation continue SERAC (septembre)

Ce stage a réuni environ une dizaine de personnes. Véronique nous explique qu'une grande partie des participants ont été surpris dès le début du stage en découvrant que l'ensemble des apports s'effectuait autour de la Langue des Signes Internationale.

Après discussion, cela apparaît tout à fait logique puisque le travail en LSI se fait beaucoup par traduction iconique ; donc, ce qui est bon pour la LSI, l'est tout autant pour le travail en LSF.

6) Questions diverses

- La région a reçu un courrier de L. KERN nous remerciant suite à sa rencontre avec David dans le cadre de sa recherche ;
- David nous informe qu'il a reçu un courrier d'une association intitulée "Les Inouïs" dirigée par B. MONCELLE proposant des calendriers en LSF, des mugs, affiches... ;
- Ann-Christine a rencontré une stagiaire SERAC suivant la toute nouvelle formation DFSSU travaillant à l'institut Paul Cézanne . Cette dernière souhaitait suivre l'un des deux interprètes d'ACCES certains vendredis ; cela n'a malheureusement pas pu se faire faute de situations d'interprétariat ces jour-là ;
- Le service ILS de Toulouse a fermé ses portes ; les collègues toulousains se sont regroupés au sein d'une S.C.O.P. pour continuer à fonctionner ;
- Magali nous informe qu'elle est intervenue au service de Poitiers suite à un arrêt de travail de S. HIRSCHI. Cette dernière se serait, à priori, blessée à l'une de ses mains et devrait vraisemblablement reprendre le travail dès le 13 décembre.

7) Date prochaine réunion

Comme aucune date d'indisponibilité ne nous a été rapportée, la prochaine réunion se déroulera autant que faire ce peut après la tenue de l'A.G. de l'AFILS. Nous proposons que celle-ci se déroule soit **le samedi 05 ou le samedi 12 février 2000 (horaire à déterminer)** au nouveau domicile de Magali à St-Herblain.

L'ordre du jour, le lieu précis ainsi que les horaires de cette réunion vous seront communiqués sur la BAL AFILSGO.

Comme de coutume si vous ne pouvez assister à ces réunions, je vous remercie de bien vouloir nous transmettre une petite bafouille sur ce qui se passe au niveau de votre secteur géographique ainsi que vos dates de disponibilités ou d'indisponibilités pour de futures réunions.

David

REFLEXION SUR LE METIER D'INTERPRETE

Transmis par
C. PEUCH

ORIENTATIONS ET PREMIÈRES MESURES RETENUES PAR MADAME DOMINIQUE GILLOT, SECRETAIRE D'ETAT À LA SANTÉ ET À L'ACTION SOCIALE SUITE AUX 3 GROUPES DE TRAVAIL SUR L'AMÉLIORATION DE LA VIE DES PERSONNES SOURDES

Préambule :

. les travaux menés à travers trois groupes de réflexion sur les suites du rapport sur "les droits des sourds" dont les conclusions viennent d'être communiquées ont été l'occasion d'un dialogue fructueux et constructif entre les personnes sourdes, leurs associations, les administrations et les experts concernés.

. la poursuite de l'action engagée par le Gouvernement en faveur des personnes sourdes s'appuiera sur les principes et les modalités de mise en oeuvre suivants :

1° concilier la défense du principe constitutionnel d'égalité républicaine et la promotion d'une approche de la surdité comme désavantage social que la société a pour devoir de compenser ;

2° poursuivre le dialogue ouvert avec les associations de sourds et les professionnels dans un cadre consolidé, à définir en commun ;

3° privilégier une démarche expérimentale et progressive, articulée chaque fois que possible aux dispositifs de droit commun ou spécialisés déjà existants ;

4° promouvoir une mobilisation interministérielle beaucoup plus vigoureuse à travers la mise en place de groupes de travail ministériels permanents ad hoc et d'une définition des objectifs et d'une restitution de leurs résultats dans le cadre du Comité Interministériel de Coordination en matière d'Adaptation et de réadaptation (CICAR) prévu à l'article 1er de la loi d'orientation du 30 juin 1975.

Ces considérations incitent à retenir dans l'immédiat et sans préjudice de mesures appelées à s'inscrire à moyen terme, 5 axes prioritaires d'action en faveur des personnes sourdes, pour lesquelles des mesures clairement ciblées seront mises en oeuvre à très brève échéance :

... / ...

1. améliorer la connaissance et l'information sur la surdité

Les trois groupes de travail ont unanimement souligné les carences en matière de connaissance et d'information sur la surdité et en direction des personnes sourdes et de leurs familles.

Plusieurs mesures devraient contribuer à améliorer cet état de fait, certaines étant transversales au secteur du handicap, d'autres plus spécifiques au handicap auditif.

1. l'effort financier et organisationnel engagé en faveur de l'amélioration du fonctionnement des COTOREP profitera aux personnes sourdes, notamment :

- **la refonte programmée de l'outil informatique** des commissions qui permettra une meilleure connaissance épidémiologique des handicaps - dont la surdité -, prolongeant la refonte du certificat médical au niveau des CDES

- **la mobilisation spécifique (1 MF)** de crédits de vacation sur les mesures nouvelles 2000 COTOREP au profit d'interprètes favorisera un meilleur accueil des personnes sourdes dès l'année prochaine dans un certain nombre de commissions.

2. la création des Centres d'Information sur la Surdité.

C'est la priorité n° 1 qui ressort des conclusions des 3 groupes et celle qu'il convient de mettre le plus rapidement en oeuvre. Elle vise à assurer aux familles, aux enfants et aux adultes sourds et malentendants, mais aussi à l'ensemble des professionnels concernés une information complète, objective et neutre pour décider en toute connaissance de cause de leurs choix éducatifs, professionnels et de vie sociale. Elle prendra la forme :

- de la **création de centres régionaux d'information sur la surdité**, à partir de pôles de compétences déjà identifiés et dont la nature juridique peut varier (CAMPS, SAFEP, instituts de jeunes sourds, associations...). Sur la base d'un cahier des charges élaboré par un groupe d'experts et validé par les ministères concernés, la Direction de l'Action Sociale diffusera d'ici la fin de l'année une circulaire pour la mise en place progressive :

- . d'une expérimentation portant sur 10 centres en 2000 ;
- . d'une extension - sur la base d'une évaluation de l'expérimentation - de 10 nouveaux centres en 2001.

... / ...

- de la création d'un Centre National d'Information sur la surdité et d'un site Web. La création d'une instance nationale d'information sur la surdité sera programmée dès 2000. Elle pourrait prendre la forme d'un Groupement d'Intérêt Public associant le CTNERHI, le CNEFEI, l'INJS, l'Université de Chambéry, et d'autres administrations et opérateurs compétents sur la base d'expérimentation déjà recensées. Elle s'accompagnera de la création d'un site Web ad hoc. Une mission de préfiguration de cette instance et de ce site pourrait être confiée au directeur du CTNERHI sous réserve d'approbation par l'ensemble des partenaires ministériels.

... / ...

II. développer les moyens de compensation de la surdité

Tous les moyens techniques visant à surmonter le handicap de communication propre à la surdité doivent être mobilisés sans exclusive, sous réserve de garantir aux personnes sourdes et malentendantes et aux parents d'enfants sourds une liberté de choix effective.

Trois catégories de mesures doivent y contribuer :

1. un meilleur remboursement des appareillages auditifs pour certaines situations : s'inscrivant dans le cadre d'une réflexion plus globale actuellement en cours, à l'occasion de la réforme du TIPS et de la mise en oeuvre de la loi CMU, sur le remboursement des audioprothèses, certaines mesures préconisées par le groupe présidées par le Pr. MORGON pourraient être envisagées dès le début de l'année 2000, notamment :

- la gratuité totale des prothèses pour les personnes sourdes-aveugles ;
- le recul de la limite d'âge de 16 à 25 ans pour le droit au double appareillage ;
- une nouvelle modulation du remboursement du renouvellement des embouts en fonction de l'âge de l'enfant sourd.

2. la recherche d'une moralisation accrue du marché de l'appareillage.

Le prix public des audioprothèses, l'indexation de la prestation de l'audioprothésiste sur le prix de ces appareils, la pratique majoritaire d'une consultation de l'audioprothésiste avant l'ORL posent question et justifient des mesures de "remise en ordre". Une collaboration plus étroite sur ce sujet sera recherchée dans les prochaines semaines avec le ministère de l'industrie et le ministère de l'économie et des finances. Elle pourrait prendre place dans le cadre de la poursuite des travaux sur les aides techniques confiés au groupe LYAZID.

3. meilleur encadrement des centres pratiquant les implants cochléaires :

Ces centres recevront une accréditation ministérielle limitée dans le temps et seront soumis à un suivi de qualité ;

- . leur nombre sera limité par région ;
- . leur activité sera contrôlée annuellement ;
- . l'évaluation des améliorations sera menée de façon transparente, notamment celle qui concerne la scolarité en milieu ordinaire
- . le coût annuel fera l'objet d'une étude.

... / ...

4. meilleure connaissance et normalisation de la LSF - développement et amélioration de la formation des interprètes

Afin de dépasser la confrontation d'opinions et de points de vue et d'aborder sous un autre angle les questions de la reconnaissance et du droit d'usage de la LSF, plusieurs mesures seront mises en oeuvre :

- **engagement dès 2000 d'un programme d'études et de recherches** portant sur les points suivants :
 - . évaluation des projet éducatifs des enfants sourds en fonction de la pluralité des méthodes et outils d'enseignements ;
 - . évaluation des effets à long terme des différents modes de communication sur l'intégration sociale et professionnelle des personnes sourdes ;
 - . harmonisation de la LSF dans le but d'un enseignement structuré
- **constitution d'un comité scientifique** avec le ministère de l'éducation et de la recherche et le ministère de la culture pour :
 - . définir une validation nationale de la LSF (référentiels d'enseignements, promotion de la recherche pédagogique....)
 - . constituer un réseau labellisé de centres d'enseignement de la LSF
 - . impulser, dans le cadre d'un programme pluriannuel, une augmentation notable du nombre d'interprètes en LSF

... / ...

III. promouvoir l'éducation des enfants sourds

Nul besoin d'insister sur le caractère prioritaire de l'action en ce domaine. On soulignera en préalable que cette action doit s'inscrire dans le cadre plus large des "20 mesures en faveur de l'intégration scolaire et de l'éducation des enfants handicapés" présentées par KOUCHNER et S.ROYAL devant le CNCPH le 20 avril dernier et en cours d'application.

Trois grandes catégories de mesures mobiliseront prioritairement les pouvoirs publics concernant les jeunes sourds et leur familles :

1. soutenir l'accompagnement et la formation des parents - promouvoir l'éducation précoce des enfants sourds.

. **étude sur le premier semestre 2000 d'un projet de congé parental d'éducation et d'une prise en charge financière de la formation des parents d'enfants sourds.**

Ce projet pourrait être une des propositions à mettre à l'ordre du jour de la conférence de la famille programmée en juin 2000 ;

- **développer la compétence "surdité" au sein des CAMPS** : 20 MF sont inscrits dans l'ONDAM 2000 pour le développement de ces services ambulatoires. Outre l'impératif de rééquilibrage géographique, la prise en compte, sur un certain nombre de sites, d'une compétence en matière de surdité pourrait être un des critères d'éligibilité des nouveaux projets

2. promouvoir la scolarisation des enfants sourds

. **information des institutions scolaires et périscolaires (IUFM notamment) sur la prise en charge éducative des enfants sourds.** Une circulaire conjointe sera proposée à l'éducation nationale début 2000

. **encouragement à la création de SSEFIS** dans le cadre de la répartition des 40MF prévus en ONDAM 2000 pour la création de nouveaux SESSAD

3. rapprochement des certifications éducation nationale/affaires sociales pour la formation des enseignants de jeunes sourds. Les travaux déjà engagé avec l'éducation nationale sur ce sujet seront poursuivis

4. soutien aux étudiants sourds. Une contribution plus large de l'AGEFIPH aux actions de soutien aux étudiants sourds sera recherchée dès le début 2000, dans le cadre de la convention pluriannuelle Etat/AGEFIPH et du programme exceptionnel qui l'accompagne.

... / ...

IV .améliorer l'accès aux soins et le droit à la sécurité

1. l'accès aux soins.

Plusieurs mesures contribueront à un meilleur respect du droit fondamental à la santé:

- **poursuite de la mise en place de consultations hospitalières spécialisées** : 3 sites hospitaliers fonctionneront à la fin de l'année sur le modèle de celui de la Salpêtrière. Il s'agit de : PARIS, GRENOBLE et BORDEAUX - l'extension sur d'autres hôpitaux se poursuivra sur 2000

- **une formation des personnes sourdes à la profession d'aides soignants sera mise en place à la rentrée de mai 2000**. Son évaluation et son extension seront poursuivies.

- **les actions d'éducation à la santé en direction des personnes sourdes seront encouragées**. Dès cette année le ministère soutient une initiative relative à la sensibilisation de ces personnes aux problèmes de la toxicomanie et du SIDA.

2. le droit à la sécurité.

- **l'idée d'un centre relais 24H/24 prenant appui sur un centre national de communication pour les sourds sera approfondie** et sa mise en oeuvre opérationnelle expertisée avec le ministère de l'industrie. La constitution d'un groupe de travail ad hoc sera proposée avant la fin de l'année

- **un accès préférentiel des personnes sourdes aux tarifs et aux matériels téléphoniques sera étudié en liaison avec le ministère de l'industrie**

V. favoriser l'accès à la télévision des personnes sourdes

- **l'augmentation du quota des émissions sous-titrées** a fait l'objet d'un amendement au projet de loi sur l'audiovisuel. Ses modalités de mise en oeuvre seront examinés avec le ministère de la culture et le CSA.

- **la création d'une chaîne pour les sourds** : 2 projets sont actuellement en concurrence. Un expert, désigné d'un commun accord avec le ministère de la culture, appréciera la faisabilité de chacun de ces deux projets et parvenir à la création d'une chaîne spécialisée dont l'opportunité ne fait pas de doute.

Nom et adresse de l'organisateur

Nom et adresse de l'interprète

Transmis par B. BONDEAU
suite à un contact avec
D. SELESKOVITCH

CONTRAT D'ENGAGEMENT INDIVIDUEL

- I. A la suite de nos entretiens / de notre correspondance avec
nous avons l'honneur de confirmer votre engagement comme interprète de conférence
les
pour une conférence
se tenant à
Les séances dureront au maximum de à
II. L'interprétation est dans salle(s)
Vous serez appelé à interpréter en de en
Les langues de la conférence sont :
L'équipe dans laquelle vous travaillerez se compose de interprète(s) de conférence
Nom des interprètes :
La liaison entre l'équipe d'interprètes et les organisateurs sera assurée par
III. L'interprétation sera / ne sera pas enregistrée.
IV. **REMUNERATION**
Votre collaboration pendant la durée d'engagement fixée au § 1 ci-dessus, soit jour(s), sera rémunérée aux conditions
suivantes :
FF. par jour, pour jour(s), soit FF.
Si nous renonçons à votre collaboration aux dates et aux conditions du présent contrat, le montant des rémunérations
fixé ci-dessus vous serait dû, déduction faite des journées pour lesquelles vous auriez accepté un autre engagement.
V. **INDEMNITES**
1. Pour le temps qu'il est nécessaire de consacrer au voyage, une indemnité de déplacement
d'un montant de FF. par trajet, soit pour trajet(s) FF.
2. S'il est nécessaire de consacrer des journées au voyage, une indemnité d'un montant de
FF. pour chaque journée, soit pour jour(s) FF.
3. Une indemnité de séjour par nuit d'absence de votre domicile d'un montant de
FF. soit pour nuit(s) d'absence FF.
4. Pour l'enregistrement de l'interprétation FF.

TOTAL HORS TAXES FF.
+ T.V.A.
Remboursement du billet A/R (avion classe éco - train 1ère classe) XXXXXXXXXXX/XXXXXXXXXX

VI **OBSERVATIONS**

L'organisateur de la conférence

L'interprète

CONDITIONS GENERALES DE TRAVAIL

1. Les contrats sont toujours conclus directement entre l'interprète et l'organisateur de la conférence. Par organisateur, on entend la personne physique ou morale qui, ayant pris l'initiative d'une conférence, en a la responsabilité à l'exclusion de toute personne qui, pouvant être chargée par l'organisateur de la conférence de fonctions d'intermédiaire, de recrutement ou d'organisation matérielle, ne saurait être confondue avec lui.
2. Les fonctions de l'interprète ne comprennent pas la traduction par écrit de textes et se limitent donc à l'interprétation des débats, à l'exclusion de toute manifestation non spécifiquement prévue au contrat. Il est tenu au secret professionnel total et absolu. Il assume la responsabilité morale de la probité de sa prestation et refuse toute contrainte dans l'accomplissement de sa tâche.
Des personnes n'appartenant pas à l'équipe d'interprètes ne sauraient servir d'interprètes pour compléter ladite équipe, ni utiliser l'équipement d'interprétation simultanée sans l'autorisation préalable de l'interprète conseil ou du chef d'équipe. Les interprètes décident eux-mêmes de la répartition du travail au sein de l'équipe.
3. La durée normale d'une journée d'interprétation ne dépasse pas deux périodes de 2 heures 30 à 3 heures chacune, séparées par une pause d'au moins 1 heure 30. Si cette durée risque d'être dépassée, l'organisateur de la conférence doit prévoir le remplacement des interprètes en fonction.
4. La prestation de l'interprète est destinée exclusivement à l'audition directe et immédiate : nul enregistrement, y compris par les auditeurs, ne peut être fait sans le consentement préalable des interprètes intéressés, qui peuvent demander une rémunération appropriée.
5. Pour la préparation technique et terminologique des interprètes, l'organisateur leur enverra dès que possible et au plus tard 15 jours avant le début de la conférence, dans chacune des langues de la conférence, un dossier complet (programme, ordre du jour, procès-verbal de la réunion précédente, rapports, etc...).
Si, au cours de la conférence, il doit être donné lecture d'un texte, l'organisateur en fera transmettre un exemplaire à l'avance aux interprètes (voir alinéa précédent). Le conférencier sera avisé par les soins de l'organisateur que la vitesse de lecture d'un texte destiné à être traduit oralement ne doit pas dépasser 100 mots / minute (soit 3 minutes par page dactylographiée à double interligne). L'interprète n'est pas tenu de traduire oralement les interventions écrites dont il n'a pas reçu le texte suffisamment à temps pour en prendre connaissance. Si des films sont projetés au cours de la réunion, la bande sonore n'est interprétée que si le son est transmis directement aux casques des interprètes, si le script leur a été remis à l'avance et si la vitesse du commentaire correspond à un débit normal.
6. Le montant de la rémunération et des indemnités est fixé de gré à gré. Il se calcule sur la base d'un taux journalier qui ne peut être fractionné. La rémunération est nette de toute commission et, sauf disposition contraire de la législation, de toute retenue fiscale. Les obligations financières de l'organisateur restent entières si des circonstances matérielles (grèves, détournements ou retards d'avion, troubles politiques, civils ou militaires, etc...) rendent impossible tout ou partie de l'exécution du contrat. Si ces circonstances matérielles immobilisaient l'interprète hors de son lieu de domicile au-delà de la période couverte par le contrat, des indemnités lui seraient dues, aux taux de rémunération et d'indemnité prévus au contrat pour chaque jour de dépassement.
7. L'interprète choisit librement son itinéraire et ses dates de voyages. On ne peut l'obliger à prendre des vols affrétés. Il / elle ne pourra toutefois se faire rembourser que les transports prévus à la clause VI.1 pour un aller-retour direct entre son domicile professionnel et le lieu de la conférence, à moins qu'il / elle n'encoure des frais supplémentaires pour des raisons indépendantes de sa volonté et puisse produire les factures correspondantes.
Normalement, l'interprète effectue en première classe les voyages aériens de longue durée. S'il accepte cependant la classe affaire ou, à défaut, la classe économique, des journées d'adaptation rémunérées lui sont dues : une journée d'adaptation pour un trajet d'une durée supérieure à 9 heures, deux journées d'adaptation pour un trajet d'une durée supérieure à 16 heures et trois journées d'adaptation pour un trajet supérieur à 21 heures. Outre les journées d'adaptation, l'interprète reçoit dans ce cas une indemnité d'un montant correspondant au prix de 10 kg d'excédent de bagages.
Pour les trajets aériens d'une durée inférieure à 9 heures, l'interprète peut accepter de voyager en classe affaires ou, à défaut, en classe économique, sans compensation particulière.
Si l'interprète le désire, l'organisateur lui fournit son titre de transport et réserve une chambre dans un hôtel de la catégorie demandée par l'interprète.
8. Les normes ISO 2603 ET 4043 définissent les caractéristiques des cabines fixes et mobiles et du matériel d'interprétation simultanée. Si ces normes ne sont pas observées et que l'interprète chargé de la liaison avec l'organisateur juge que la qualité des cabines et du matériel technique est insuffisante pour permettre à l'équipe d'assurer un travail satisfaisant ou que ceux-ci présentent des risques pour la santé, l'équipe est relevée de l'obligation de travailler en simultanée. Est interdit l'emploi de téléviseurs destinés à remplacer la vision directe sur l'orateur ou sur la salle.
9. Si l'organisateur devait renoncer à la collaboration des interprètes aux dates ou aux conditions du présent contrat, et ce pour quelque cause que ce soit, le montant des rémunérations fixées aux paragraphes IV et V.2 du contrat, ainsi que les frais dont ils pourraient justifier, leur seraient dus, déduction faite, le cas échéant, des journées pour lesquelles ils auraient accepté un autre engagement d'interprétation.
Si pour un motif sérieux, l'interprète devait demander à se dédier du présent engagement, il assurerait son remplacement aux mêmes conditions, par un confrère qualifié dont le choix aurait recueilli l'approbation de l'organisateur et, le cas échéant, celle de l'interprète ayant recruté l'équipe.
10. De convention expresse, les litiges pouvant survenir à l'occasion du présent contrat sont de la compétence exclusive de la juridiction du lieu de domicile de l'interprète et sont jugés d'après le droit applicable en ce lieu.

Echo - Magazine n° 666 - Décembre 1989

Tour d'Europe de la Langue des Signes



Elga Stivens de l'EUD.

En 1988, suite aux sollicitations de l'EUD (European union of the Deaf), le Parlement européen a reconnu la Langue des signes comme langue de la minorité sourde. Mais cette reconnaissance est appliquée de diverses manières selon les Etats.

Danemark : reconnaissance officielle de la LS - grand confort de vie quotidienne pour les sourds (sous-titrages, interprètes, accès à la formation, culture et patrimoine...) - 400 interprètes (pour 6 millions d'habitants). Pays leader en Europe pour sa formation d'interprètes.

Espagne : reconnaissance officielle de la LS - situation complexe en raison des provinces autonomes. Mais de gros progrès réalisés ces dernières années - 200 interprètes.

Finlande : reconnaissance constitutionnelle (ndlr. inscrite dans la constitution du pays). La LS bien introduite dans l'éducation, la scolarité, l'université, la recherche...

France : reconnaissance implicite (non formelle) : reconnaissance "du droit d'usage de la LSF". Un retard pris sur ses voisins européens. Pourtant, une histoire, un patrimoine et une culture sourds reconnus et vantés par les autres pays européens. Mais la France reste particulièrement attachée à la valeur symbolique de la langue française, en tant que ciment de la République - 120 interprètes.

Grande-Bretagne : reconnaissance implicite - Confort de vie quotidienne pour les sourds (interprètes, sous-titrage...) - 300 interprètes.

Norvège : reconnaissance officielle - Confort de vie quotidienne (interprètes, sous-titrage, accès à la formation...) - 400 interprètes (pour 4,5 millions d'habitants), mais de nombreux interprètes sont non-diplômés.

Pays-Bas : reconnaissance implicite - confort de vie quotidienne.

Portugal : reconnaissance constitutionnelle - La LS est reconnue comme la langue de communication des sourds, mais aussi d'insertion professionnelle et sociale.

Suède : reconnaissance officielle de la LS. La Suède est récemment entrée dans une démarche de reconnaissance constitutionnelle de la LS. Grand confort de vie quotidienne. Le pays montré en exemple pour sa politique en faveur des droits du citoyen sourd - 3 000 interprètes (pour 20 millions d'habitants).

Extrait de "Réseaux" juin 99 n°7
Magazine de la Fédération Nationale
des Instituts de Sourds et d'Aveugles de
France (FISAF)

C'est à la fin du XIX^e siècle que les premières expériences d'éducation d'enfants sourds-aveugles ont été tentées. Beaucoup connaissent l'histoire d'Helen Keller qui, née aux États-Unis en 1880, perd la vue et l'audition à 18 mois à la suite d'une maladie. Éduquée par Ann Sullivan une enseignante de l'école d'aveugles de Perkins, elle développera des compétences langagières et des capacités de pensée et d'expression qui feront l'admiration de nombre de ses contemporains.

En France, c'est à l'établissement de Larnay de Poitiers, que les premiers enfants sourds-aveugles de naissance ont été accueillis. Leur histoire est racontée dans l'ouvrage de Louis Arnoult « Âmes en prison » (1948).

On appelle « sourdes-aveugles » des personnes atteintes à la fois d'une déficience auditive grave et d'une déficience visuelle grave. Cette définition qui recouvre des réalités très variées, n'implique pas que toutes les personnes qui correspondent à ces critères se considèrent elles-mêmes comme sourdes-aveugles. Il peut en effet y avoir une grande différence entre l'application objective de cette définition et la façon dont chaque personne ressent et perçoit ses propres handicaps et définit sa propre identité.

Les conditions du développement des personnes sourdes-aveugles dépend des facteurs suivants :

- ordre d'apparition des déficiences,
- gravité de l'atteinte sensorielle,
- nature de la gravité et des éventuelles atteintes cérébrales,
- conditions de prise en charge familiale et professionnelle.

L'ordre d'apparition des déficiences détermine quatre groupes principaux :

- Les personnes pour lesquelles les deux déficiences existent dès la naissance ou

apparaissent avant l'âge d'acquisition du langage.

- Les personnes sourdes qui deviennent aveugles.
- Les personnes aveugles qui deviennent sourdes.
- Les personnes nées sans déficience qui deviennent sourdes-aveugles tardivement.

Les causes de la surdi-cécité sont multiples. Citons trois exemples parmi les plus répandus :

L'embryopathie rubéolique congénitale

Quand le virus de la rubéole intervient pendant les premiers mois de la grossesse, il y a danger d'atteinte simultanée des sphères auditives et visuelles de l'enfant. Le virus affecte aussi le système nerveux central, ce qui se manifeste par un retard général du développement en particulier sur le plan de la motricité. Cette maladie est en forte régression, mais elle concerne un grand nombre d'adultes sourds-aveugles de naissance.

Le syndrome de C.H.A.R.G.E.

Il s'agit d'une association d'atteintes présentes à la naissance :

- C pour Colobome ou malformation de la partie postérieure de l'œil;
- H pour Heart ou malformation cardiovasculaires;
- A pour Atrésie des choanes, c'est-à-dire absence de communication de la partie postérieure des narines et de la bouche;
- R pour retard staturo-pondéral et développemental en général;
- G pour Gonades ou malformations génitales du type micropénis, cryptorchidie ou petite taille des grandes lèvres;
- E pour Ear: malformation de l'oreille

externe ou interne pouvant s'accompagner d'une surdité.

D'autres manifestations peuvent être présentes : malformations du système nerveux central, du squelette digestif ou des reins et troubles de l'équilibre.

On connaît de plus en plus de cas de cette maladie dont les contours sont encore à définir.

Le syndrome d'Usher

C'est une maladie qui associe une surdité sévère ou profonde à une rétinite pigmentaire (USHER 1914).

La rétinite pigmentaire affecte le processus de transmission par la rétine des images vers le cerveau. Les personnes atteintes de cette maladie présentent des troubles de l'équilibre qui se manifestent par un retard dans l'acquisition de la marche, mais qui sont progressivement bien compensés.

La détérioration de la vision concerne d'abord la vision périphérique et la vision nocturne. Le champ visuel se rétrécit et peut conduire à un champ visuel très étroit (avec bonne acuité centrale) ou à une disparition de la vision. Cette évolution a des conséquences importantes pour les déplacements, l'activité professionnelle et sociale et surtout pour la communication. Il est en effet souvent nécessaire pour ces personnes de passer à la langue des signes tactile et au braille.

Les problèmes de communication chez les personnes sourdes-aveugles doivent être abordés de façon différente selon l'âge de survenue du handicap :

- Au moment où elles perdent leur vision et/ou leur audition, les personnes devenues sourdes-aveugles maîtrisent un système de communication verbal (français et/ou langue des signes).

L'adaptation au handicap consiste donc

pour elles à transposer dans un autre registre la perception de la langue : passer de la langue des signes visuelle à la langue des signes tactile, de l'écriture visuelle à l'écriture tactile (le braille), de la perception auditive de la parole à la dactylogogie tactile etc... Il peut aussi être nécessaire de développer de nouvelles compétences dans une autre langue, par exemple, passer de la lecture sur les lèvres à la langue des signes tactile.

– Les personnes nées sourdes-aveugles (qui par ailleurs présentent souvent des atteintes plus ou moins importantes du système nerveux central), présentent pour les familles et les professionnels un défi encore plus important.

Pour celles-ci, le problème ne se limite pas au choix et à l'acquisition d'un système de

communication (parole, langue des signes, dactylogogie etc...), car ces systèmes ne contribuent à la communication que dans la mesure où les bases mêmes de l'activité dialogique non verbale ont été établies.

Une grande partie des recherches pédagogiques actuelles s'intéressent donc à l'identification des qualités que doit présenter un « bon partenaire » capable d'aider un enfant sourd-aveugle de naissance à développer de façon naturelle ces compétences communicatives pré-verbales qui serviront de cadre d'accueil au système symbolique (Rodbroe, Inger & Souriau Jacques).

La prise en charge des personnes

sourdes-aveugles suppose donc des dispositifs variés, capables de répondre à la multiplicité des situations et à l'évolution de chacune des personnes.

Il existe des établissements spécialisés pour enfants ou adultes ; des personnes sont suivies dans le cadre de structures capables d'apporter, au moins pendant une période donnée une réponse de proximité (par exemple des établissements pour enfants sourds ou aveugles) ; d'autres vivent à leur domicile ; enfin,

conflit avec les exigences que peuvent présenter d'autres personnes accueillies dans le même contexte.

Cependant, l'existence de structures spécialisées facilite les prises en charge de proximité, dans la mesure où celles-ci peuvent être soutenues par lesdites structures.

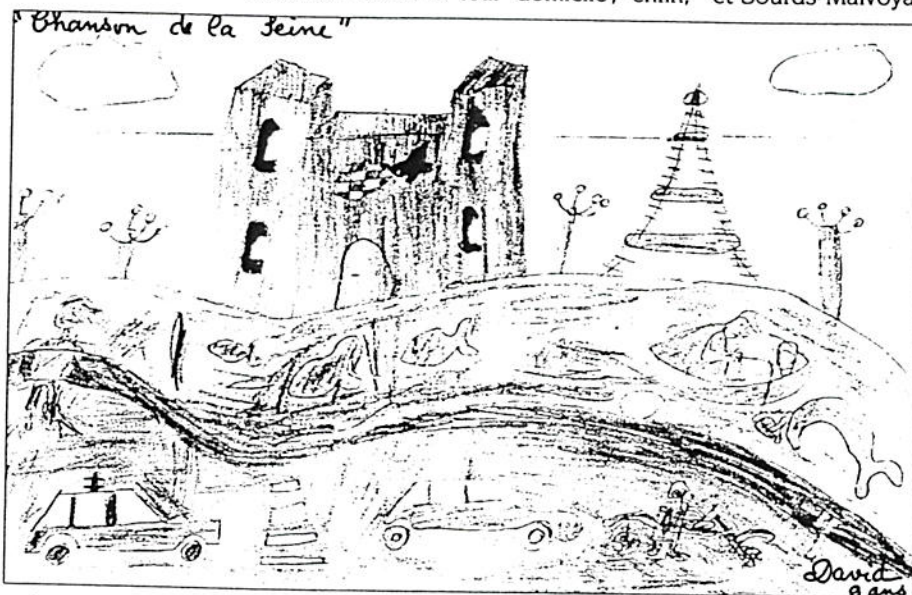
C'est dans cet esprit qu'a été conçu le « Centre de Ressources Expérimentales Pour Enfants et Adultes Sourds-Aveugles et Sourds-Malvoyants » (situé à Poitiers).

Financé par la Sécurité sociale, ce Centre est constitué d'une équipe de spécialistes de la surdi-cécité dont la fonction est d'aider les équipes qui sont en relation avec des personnes sourdes-aveugles à définir et développer leur projet, de diffuser les informations relatives à la surdi-cécité, de soutenir les travaux de

recherche, et de travailler en réseau avec toutes les équipes dont les compétences peuvent être utiles à la prise en charge des personnes sourdes-aveugles.

Le Centre de Ressources a donc pour mission de contribuer à la synergie des moyens existants, d'aider au développement de nouvelles structures et de guider les familles et les personnes sourdes-aveugles au cours des différentes étapes de leur vie.

Jacques Souriau
 Directeur du Centre
 de Ressources Expérimental
 La Maison Bleue
 Larnay



malheureusement, un grand nombre, en particulier chez les adultes, vivent dans des structures non adaptées où leur handicap n'est pas reconnu comme impliquant des approches spécifiques.

En tant que handicap très spécifique, la surdi-cécité implique l'existence de professionnels très spécialisés et d'un environnement adapté.

Le seul recours à des prises en charge de proximité est insuffisant dans la mesure où les savoir-faire se développent plutôt dans des structures où le nombre de partenaires (professionnels, familles et personnes sourdes-aveugles) est suffisamment nombreux pour qu'un maximum de moyens soient mis en œuvre, sans

Présélection de vidéogrammes : Création d'un dictionnaire informatisé.

Jeudi 17 juin 1999 était présenté au CNEFEI "Le Fournier signé", un dictionnaire LSF/français, bilingue et informatisé, une réalisation des éditions du Centre national de Suresnes sous la direction de Christiane Fournier, qui a reçu le soutien du Fonds social européen "Initiative Adapt" et du Ministère de l'éducation nationale de la recherche et de la technologie. La disponibilité des technologies informatiques a permis que soit conçu ce dictionnaire bilingue LSF/français ou français/LSF. Chaque langue dispose de son entrée et expression : des images vidéo numérisées pour la LSF et les mots pour le français. Outil pour l'éducation et l'enseignement, ce dictionnaire propose pour chaque signe une fiche explicative : étymologie, datations, analogies, contraires ; un exemple inclut une phrase gestuelle. Le cédérom présenté comporte 840 fiches renvoyant à environ 2000 mots et 300 exemples vidéo l'illustrent. Equipement nécessaire: un PC fonctionnant sous windows 95, possédant un lecteur de cédérom et une carte graphique capable d'une résolution d'écran de 800x600 pixels en milliers de couleurs. La mise en vente du cédérom était projetée pour octobre 1999.

Renseignements : CNEFEI, 58-60 av. des Landes, 92150 Suresnes. Tél. : 01 41 44 31 00. Fax : 01 45 06 39 93.

↑ Octobre 99 - n° 197

Interprète en LSF.

L'Association socio-culturelle des sourds de l'Ain recrute une interprète en LSF. Emploi à mi-temps, évolutif à temps complet. CDD évolutif en CDI. Salaire : conventions collectives 1966 de l'enfance inadaptée. Formation interprète SERAC ou ESIT ou autre formation validée. Lieu de résidence : Bourg-en-Bresse ou les environs. Missions sur le département de l'Ain. Voiture indispensable. Poste à pourvoir le 2 novembre 1999.

Envoyer lettre et CV à : Madame Michelle Bonnot, présidente ASSA, 5 rue du Lycée, 01000 Bourg-en-Bresse.

↑ Novembre 99 - n° 198

Interprète.

L'association CLES (Créer des Liens entre Entendants et Sourds) à Saint-Etienne recherche un(e) interprète qualifié(e), formation ESIT ou SERAC, contrat à temps partiel annualisé CDD, possibilité d'un CDI par la suite.

Adresser lettre de motivation, CV et photo à : CLES, R. Gallon, 1 rue V. Hugo, 42230 Roche La Molière.

Centre de truchement en Italie.

L'association CESB (Centro Educazione Sordita e Bilinguismo) annonce la mise en place d'un nouveau service, dit "pont téléphone pour les sourds", qui est à ce jour unique en Italie. Il s'agit en fait d'un centre de truchement permettant aux personnes sourdes équipées de l'équivalent du minitel en Italie, de pouvoir échanger en direct avec n'importe quel correspondant abonné au téléphone, et vice versa. Le centre est situé à Florence. Cette initiative originale, fondée sur le bénévolat, est aidée et encouragée par d'importantes organisations publiques ou privées.

Renseignements : CESB, Via Aretina 463/b, 50136 Firenze. Tél. et Fax : 055/6505120.

Décembre 99 - n° 199

Soinée "les Mains d'Or" - ALSF Nov. 99

Meilleur interprète de LSF : Francis Jegli
Meilleure interprète de LSF : Laure Boussard

LE RIRE SOURD

Figures de l'humour en langue des signes

par Y. Delaporte

« Le sourd est triste »

Dr André Sultan, *Traité de techniques chirurgicales de l'oreille*

Il y a peu de groupes humains sans doute sur lesquels ont été répandues autant d'idées fausses que les sourds utilisant une langue gestuelle comme première langue¹. En voici une : pendant longtemps on a prétendu que leurs gestes, pauvres, confus, purement imitatifs, incapables d'exprimer la moindre abstraction, agrammaticaux, n'ont rien de commun avec une langue. De ces stéréotypes sans fondement, généralement produits par des personnes en contact quotidien avec des enfants sourds, cautionnés par les plus hautes autorités scientifiques et entérinés par le législateur², on commence à peine à faire justice. En voilà une autre : les sourds sont tristes. Par exemple : « Ils ne sont pas comme les autres, ils sont coupés de la vie. Voilà pourquoi ils sont si tristes, plus tristes que bien des handicapés physiques, plus tristes que les aveugles... »³. Aussi leur a-t-on souvent recommandé de faire des efforts, ne serait-ce que pour amuser la galerie : Pierre Oléron, professeur de psychologie à la Sorbonne, intimait naguère au sourd-muet — qui pour lui ne pouvait être qu'un sourd « démutisé », entièrement voué à un simulacre d'intégration au monde entendant — de se rendre « agréable » en société en riant le premier des méprises dues à sa surdité, et de « raconter les plus amusantes » ! [Oléron 1950].

Pour parler honnêtement des gens, il faut les connaître, et pour les connaître il faut les fréquenter. C'est le B-A-BA de la méthode ethnologique, un secret de Polichinelle d'une affligeante banalité. Il faut croire cependant que ce n'est pas si facile qu'il y paraît : il y a quelque chose de stupéfiant dans le nombre de personnes concernées professionnellement par la surdité, qui passent toutes leurs journées avec des sourds dans leur classe ou leur cabinet médical, et qui pourtant ignorent à peu près tout des sourds, parce qu'ils ne se sont jamais rendus à une fête associative, qu'ils n'ont jamais mis les pieds de leur vie dans une famille de sourds, qu'ils n'ont aucun ami sourd et que, cela va de soi, ils ne connaissent rien de la langue des sourds. Il est vrai que leur sollicitude professionnelle pour les sourds s'arrête avec l'adolescence : l'adulte sourd échappe à leur contrôle et est une preuve permanente de leurs échecs sur le plan de l'éducation et de la « rééducation »⁴.

Deux années de fréquentation du milieu sourd à Paris et dans sa banlieue, l'apprentissage de la langue, m'ont prouvé que les sourds sont aussi rieurs que leur sociabilité est intense. De quoi les sourds rient-ils donc ? Et comment en rient-ils ? Le rire sourd est suffisamment multiforme, riche,

¹ C'est uniquement sur ce groupe linguistique que porte ma recherche, et c'est dans ce sens qu'il faudra comprendre le mot « sourd ». Précision indispensable, tant la disparition de l'ancienne et claire distinction entre « sourds-muets » et « sourds-parlants » et son remplacement par le terme unique « sourd » génèrent de confusions, de malentendus et de fausses querelles.

² Un texte édifiant, celui du ministre de l'Education nationale Alain Savary (Journal officiel, 3 avril 1982) : la langue des signes, allègrement confondue avec l'alphabet manuel (cf. note 14), y est qualifiée de « méthode gestuelle », « qui ne peut traduire la très grande richesse d'une langue ».

³ « J'ai parlé avec des sourds-muets », article de presse consacré à un Centre de rééducation pour jeunes sourds, reproduit dans Favre [1994].

⁴ Lorsque Denise François, dans son stimulant ouvrage *A la recherche du sens* [1990 : 58 et 64], mentionne très brièvement mais à deux reprises la langue des signes, c'est pour parler chaque fois, de manière significative, du « langage des jeunes sourds ». Quelle langue parlent donc les sourds adultes ? Existents-ils seulement ?

complexe, pour que dans le cadre limité de cette première contribution, je ne puisse faire plus que d'en dégager sommairement les principales figures⁵.

La langue des signes française

Sous bien des aspects (notamment les jeux de signes), l'humour des sourds est lié aux caractéristiques de leur langue, caractéristiques dont il faut donc dire quelques mots, faute de quoi la suite resterait obscure.

La langue des signes française (LSF), regroupant différents dialectes, est l'étiquette récente et conventionnelle qui désigne la langue naturelle des sourds profonds « prélinguaux »⁶ habitant le territoire français. Contrairement à une légende tenace, cette langue n'a pas été inventée par l'abbé de l'Épée (1712-1789), « premier instituteur des sourds et muets », mais est apparue spontanément, se développant là où les contacts entre sourds étaient fréquents, dans les grands centres urbains [Delaporte 1996]. Deux siècles avant l'abbé de l'Épée, Montaigne nous en laisse le témoignage : « Nos muets discutent, argumentent et content des histoires par signes. J'en ay vu de si souples et formés à cela, qu'à la vérité, il ne leur manquoit rien à la perfection de se savoir faire entendre ». La qualité de cette observation permet de prendre la mesure de l'obscurantisme moderne qui, à partir de 1880, et pendant plus d'un siècle, a interdit la langue des sourds dans les établissements spécialisés, transformés en « cliniques de la parole » [Mottez 1981]. Il a fallu attendre 1992 pour que le droit (pour l'instant encore tout théorique) à une éducation bilingue, LSF et français, soit reconnu aux jeunes sourds.

Comme de très nombreuses autres langues des signes que les sourds utilisent de par le monde, la LSF possède toutes les fonctions des langues vocales, notamment la fonction métalinguistique. La manière dont ces fonctions sont mises en œuvre est très loin de faire l'accord parmi le tout petit nombre de linguistes qui se sont intéressés aux langues des signes. Sans doute faut-il y voir l'indice de l'étrangeté et de la nouveauté de cet objet, qui de surcroît semble présenter des caractéristiques distinctes selon le type de discours produit, dialogue ou récit [Cuxac 1996].

Les linguistes se situant dans le courant structuraliste ont mis l'accent sur la présence d'une double articulation, première articulation en unités présentant une face signifiée et une face signifiante (les signes proprement dits), seconde articulation en unités distinctives. Ces unités de seconde articulation, équivalents fonctionnels des phonèmes — on retiendra le nom de *gestèmes*, proposé par F.-X. Nève —, participent comme ces derniers à la construction du sens. Mais il le font d'une manière quelque peu différente des phonèmes, en contrevenant à la linéarité. Tout signe peut en effet être analysé en quatre gestèmes en grande partie réalisés simultanément : la forme de la main ou configuration, son emplacement sur le corps, son orientation, et enfin son mouvement.

Une autre différence importante entre phonèmes et gestèmes est que ces derniers, outre leur fonction distinctive, conservent des traces de sens. C'est notamment le cas des gestèmes d'emplacement : placer un signe à la hauteur du front, c'est souvent lui donner un sens en relation avec les fonctions de l'intellect ; le placer à proximité du cœur c'est souvent entrer dans le champ lexical des sentiments ; le placer à proximité du nez ou du cou, c'est souvent lui attribuer une connotation péjorative. L'importance de ce trait reste très controversée aujourd'hui. On peut le relativiser,

⁵ Il y a de nombreuses formes d'humour dont je ne pourrai pas parler ici, faute de place. Les jeux de mains que les sourds exécutent avec un brio incomparable tant la main est pour eux l'instrument de toute expression langagière. Les rébus gestuels formant passage entre le français et la LSF ([LIVRE] + [GARE] + [GANT] = Livry-Gargan), et qui sont à l'origine de nombreux toponymes et anthroponymes [Delaporte, à paraître]. Les jeux fondés sur l'alphabet manuel (cf. note 14) et consistant, par exemple, à représenter une petite scène de duel à partir de l'épellation manuelle D-U-E-L (un équivalent en langue vocale pourrait être le fameux L.H.O.O.Q. de Picabia accompagnant la Joconde à moustache de Duchamp). Et bien d'autres encore.

⁶ Il faut entendre par là : dont la surdité, qu'elle soit d'origine génétique ou extrinsèque, est survenue avant la période d'acquisition d'une langue vocale. On notera en passant l'ethnocentrisme du vocabulaire médical, repris par toutes les professions gravitant autour de la surdité, et qui réduit le langage aux seules langues utilisant le canal audio-vocal.

notamment en rappelant qu'il n'est pas absent chez le phonème (on sait qu'une vaste littérature est consacrée à la valeur expressive des phonèmes). On peut, à l'inverse, en faire un trait central des langues des signes. Ce n'est pas ici le lieu d'en débattre ; mais il fallait le signaler, puisque beaucoup de jeux de signes sont fondés là-dessus.

Un humour visuel

Les onomatopées sont rares dans les langues vocales parce que très peu d'objets peuvent être mimés par le canal de la voix : quelques bruits, quelques cris d'animaux. Innombrables en revanche sont les objets dont on peut reproduire tel ou tel trait caractéristique dans le cadre fourni par les trois dimensions de l'espace, donnant lieu à des onomatopées visuelles : le croissant de la lune, le sautaillement de la grenouille, le large front du savant...

Cette part massive d'iconicité dans les langues des signes a longtemps servi à « prouver » leur infériorité, voire même à leur dénier le statut de langue. C'est sans doute pourquoi elle a mauvaise presse chez quelques-uns des plus chauds partisans de ces langues, qui ont tendance à en minimiser l'importance. Elle n'est pourtant qu'une conséquence normale, inévitable, du fait que le discours sera reçu par l'œil et non par l'oreille [Cuxac 1996]. Mon opinion est que le fort coefficient d'iconicité de nombreux signes de la LSF ne remet probablement pas plus en cause la réalité d'un niveau gestémologique, et donc l'existence d'une double articulation, que les onomatopées d'une langue orale ne remettent en cause sa phonologie.

Or cette iconicité est virtuellement porteuse d'une grande charge comique. Il y a un humour de tous les jours, spontané, sitôt oublié que produit, et qui exploite la partie la plus iconique du lexique. En voici un exemple banal. Au début de l'une de ces joyeuses soirées que les sourds affectionnent tant, les convives s'agglutinent dans l'entrée, s'attardant en interminables embrassades et salutations, si bien que le dernier arrivé, qui ne parvient pas à franchir la porte, produit le signe très iconique [BALAYER DEVANT SOI]. Naturellement, en français aussi on trouve des expressions imagées, telle « du balai ! » qui conviendraient dans une telle situation. Mais cela est infiniment plus drôle en LSF parce que l'action n'est pas évoquée au moyen d'un signe arbitraire (au sens saussurien), elle est littéralement *montrée* au moyen d'une métaphore visuelle. Quelques autres exemples :

- A propos des progrès effectués par ma fille en LSF après que, seule entendante, elle ait passé trois semaines dans une famille sourde : [AUTREFOIS] + [FAIRE DEMARRER DIFFICILEMENT UNE VIEILLE VOITURE À MANIVELLE] + [MAINTENANT] + [S'INJECTER UNE DROGUE] + [PARTIR À TOUTE VITESSE]⁷ : « Au début ça été lent à démarrer, mais maintenant elle est dopée ! »

- Devant une tarte de belles dimensions, propre à satisfaire la gourmandise d'une douzaine de convives, un homme ordonne à sa femme : « Va chercher la pelle ! » ; mais le signe qu'il réalise n'a rien à voir avec [PELLE À TARTE] : c'est bien de l'outil du jardinier qu'il s'agit, l'effet comique étant renforcé par un engagement du corps, une tension musculaire et une mimique très expressifs.

- Lors d'une discussion portant sur le réchauffement de la planète induit par l'effet de serre, l'un des interlocuteurs affirme plaisamment : « Si ça continue, il va falloir que nos savants mettent un parasol géant sur la Terre, pour la protéger du soleil ». Cet énoncé correspond à la production d'une petite saynète où la main gauche représente le globe, la main droite le parasol, le soleil ayant été placé préalablement dans l'espace, selon un procédé syntaxique extrêmement courant en LSF. Mais bientôt le poids du parasol est tel qu'il fait basculer notre planète, si bien que les gens qui étaient auparavant dans l'ombre se retrouvent maintenant en plein soleil et protestent énergiquement contre ce traitement injuste...

⁷ La LSF ne possède pas encore de système d'écriture commodément utilisable. Il n'y a donc pas d'autre moyen pour transcrire ses unités lexicales que d'utiliser des traductions en français : à chaque mot ou groupe de mots en majuscules placés entre crochets correspond un seul signe de la LSF.

Là encore les traductions françaises sont bien pâles ou bien lourdes par rapport à l'humour qui se dégage de ces énoncés qui pour être très brefs n'en constituent pas moins d'authentiques spectacles visuels, dans la veine des meilleurs dessins animés, ceux de Tex Avery par exemple.

Souvent, pour accentuer l'effet comique, on amplifie l'iconicité (ainsi, prononçant « cocorico » en français, puis-je, en modulant l'intonation de la voix, augmenter la ressemblance avec le chant du coq). Cela équivaut à remotiver des signes qu'une usure quotidienne avait inéluctablement conduit à se démotiver. Le signe [ESCARGOT] est formé par le poing droit, index et auriculaire déployés, qui avance au-dessus de l'avant-bras gauche (fig. 1). On peut dire de ce signe ce que l'on peut dire de la quasi-totalité des signes iconiques de la LSF : s'il présente un lien évident avec ce qu'il désigne, il reste cependant parfaitement conventionnel. La preuve en est qu'il est strictement impossible à qui n'en connaît pas le sens de le deviner. Ce que j'appelle remotivation, et qui n'est pas très éloigné de ce que la rhétorique nomme figure étymologique, va consister à rendre transparente la signification : le signe va être effectué avec une lenteur et une légère oscillation imitant fidèlement le déplacement de l'escargot, cependant que l'index et l'auriculaire, se dressant puis se repliant alternativement, sont animés d'un mouvement qui en font véritablement les cornes du gastéropode. L'expression du visage va aussi y contribuer : neutre (ou exprimant la satisfaction de s'être régalé) dans un énoncé tel que « Hier soir au restaurant, j'ai mangé une douzaine d'escargots », il exprime, selon un code qui lui aussi échappe à l'arbitraire du signe tout en restant régi par des conventions implicites, la lenteur de l'animal.

De telles productions humoristiques sont susceptibles de jaillir à tout moment dans les conversations ordinaires. Elles émaillent fréquemment le discours de tout bon signeur⁸. Dans l'état de délabrement où une interdiction de plus d'un siècle a laissé la communauté linguistique des sourds signeurs, elles signalent les locuteurs qui ont su pleinement se la réapproprier. Quelques exemples saisis au vol :

- Le signe [SE SOUVENIR DE QUELQUE CHOSE] est normalement réalisé de la manière suivante : le pouce droit touche le front puis vient se poser sur le pouce gauche (fig. 2). Dans une conversation où il est question d'une chose importante qu'il convient de ne surtout pas oublier, le mari se tourne vers sa femme et exécute cette petite scène : le pouce droit se colle sur le front, la main gauche s'empare de la main droite, fait mine de tirer dessus, la main droite résiste pendant que le visage mime un effort intense. Equivalent visuel de « Mets-toi bien ça dans la tête, et que rien ne puisse l'en faire sortir ! ».

- Le signe [PARTIR] se fait de la main droite, pouce et index tendus et écartés ; la main s'éloigne du signeur vers l'avant pendant que le pouce et l'index se rapprochent l'un de l'autre (fig. 3). C'est une évocation visuelle d'un personnage ou d'un véhicule qui, partant au loin, diminuent de taille apparente. Mais aujourd'hui, au terme d'une discussion amicale dans un café, l'un des participants se lève et annonce qu'il est en retard et doit se sauver à toute vitesse. Il réalise alors le signe [PARTIR] avec un effet comique imparable : le signe est effectué au niveau des yeux qui sont plissés, le mouvement est réalisé rapidement avec une grande tension musculaire, puis la main revient vers le signeur avec les doigts oscillants pour suggérer un énorme nuage de poussière. Là encore on songe inévitablement à un dessin animé.

- Le signe [ETRE CULTIVE, ETRE INTELLIGENT], se fait au moyen de la main semi-ouverte (suggérant la notion d'épaisseur) devant le front. L'iconicité de ce signe ouvre la voie à d'innombrables plaisanteries. Tel un pneu, on peut le gonfler, mais attention : il peut se dégonfler, il peut être tellement lourd qu'il fait pencher la tête vers l'avant, il peut même exploser, etc.

- L'ethnologue qui ne se départit jamais de son carnet, y inscrivant fébrilement on ne sait trop quoi, est ici comme ailleurs un classique objet de plaisanteries. Celle-ci par exemple, qui joue sur une remotivation du signe [CRANE] (représenté par les deux mains en griffes, paumes en vis-à-vis) : [OUVRIR LE CRANE EN DEUX] + [INTRODUIRE UN GRAND NOMBRE DE

⁸ *signer, signeur*, sont des néologismes pour « parler en langue des signes » et « personne qui parle en langue des signes ». Comme ces définitions l'indiquent, je maintiens l'emploi du verbe « parler » dans le cas des sourds-muets, en le libérant donc de toute référence au canal de la communication, qu'il soit auditif et vocal ou bien visuel et gestuel.



Fig. 1 : [ESCARGOT] (signe standard).



Fig. 2 : [SE SOUVENIR DE QUELQUE CHOSE]. En haut : signe standard. En bas : version humoristique.



Fig. 3 : [PARTIR]. 1 seul : signe standard. 1 et 2 : version humoristique.

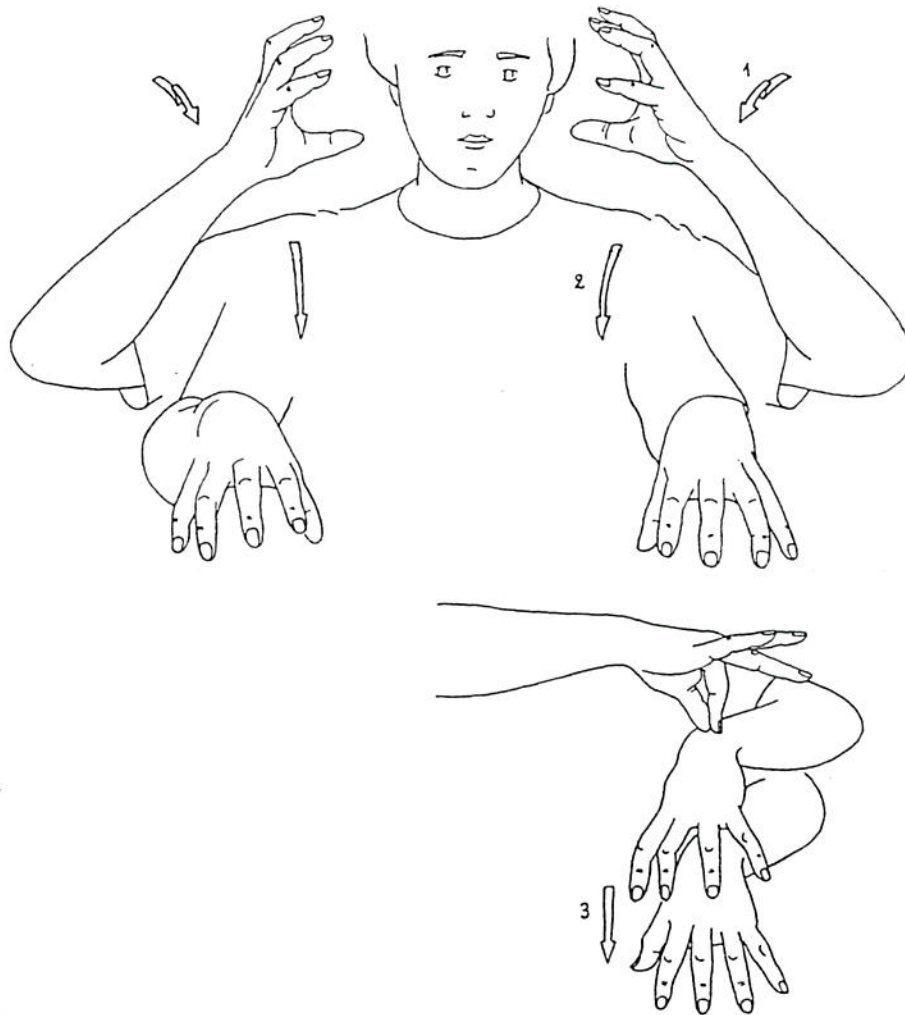


Fig. 4 : « Les orthophonistes au rancart... ». 1 : [ORTHOPHONISTE]. 2 : [DEPOSER SES CASQUES]. 3 : [ARAIGNEE].

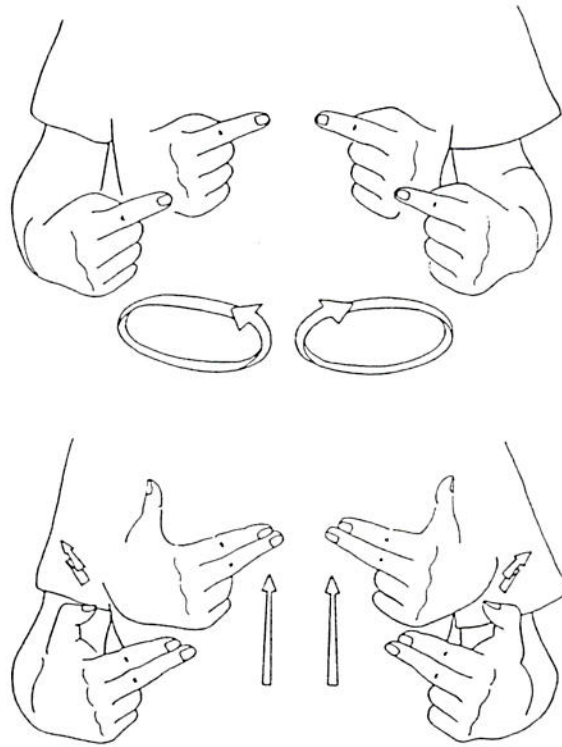


Fig. 5 : [SE DISPUTER]. En haut : signe standard. En bas : version humoristique.

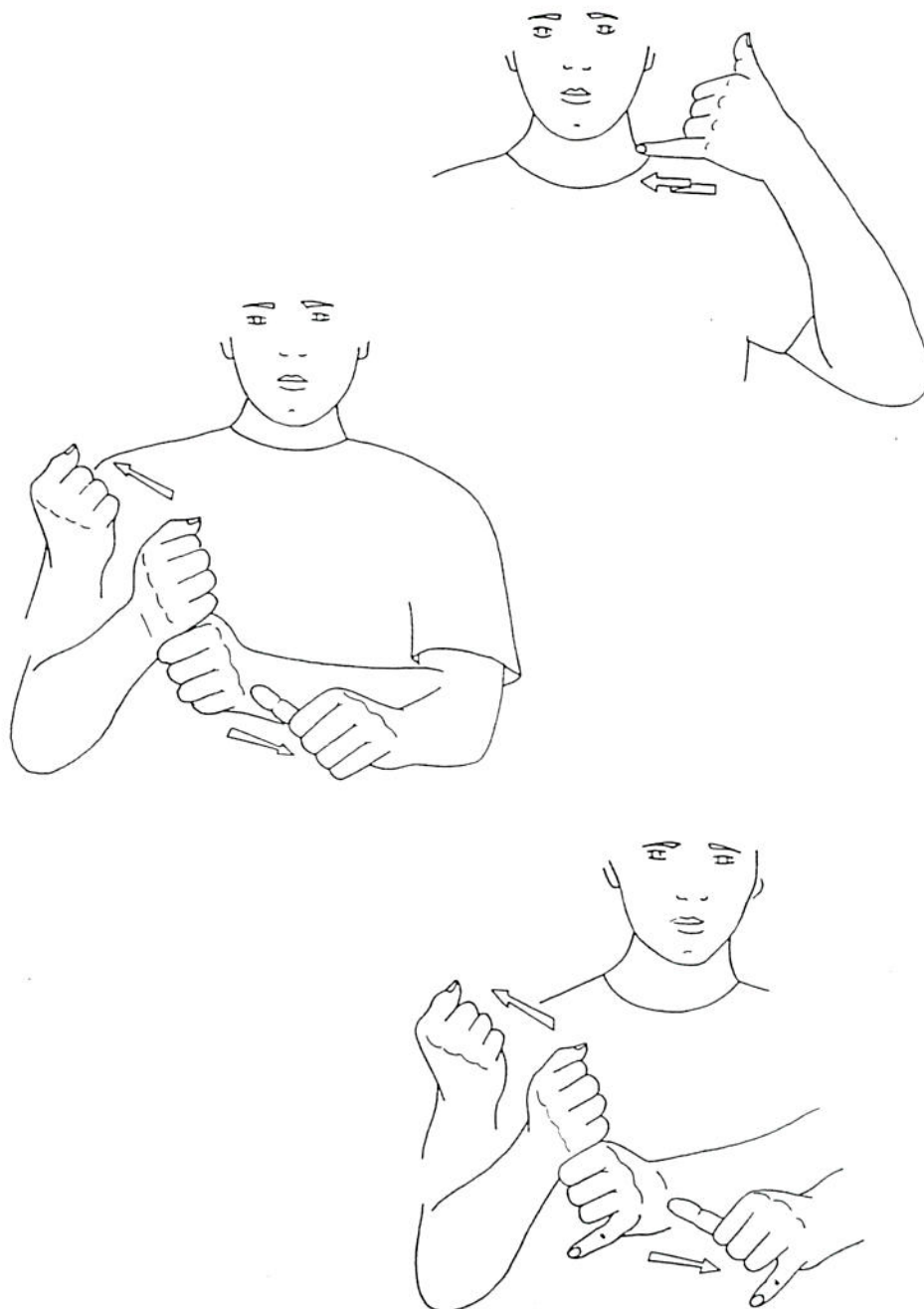


Fig. 6 : De haut en bas : signes standards [TELEPHONER] et [DEFEQUER], puis jeu de mots condensant en un seul les deux signes précédents : « Téléphoner ? tu veux dire chier, oui ! ».



Fig. 7 : De haut en bas : signes standards [NUL] et [Roi], puis jeu de mots condensant en un seul les deux signes précédents : « roi des imbéciles ».

CHOSSES À L'INTERIEUR] + [REFERMER LE CRANE] + [COUDRE LA SUTURE] + [ETRE DEvenu EXTREMEMENT SAVANT].

- Le signe [NAITRE] est constitué par le poing droit qui sort de dessous la main gauche : image transparente lorsque l'on sait qu'en LSF le poing désigne couramment une tête humaine. Ce signe banal peut être l'objet de toute une gamme de remotivations à but comique. L'enfant naît sourd : le signe [SOURD], normalement réalisé sur la propre tête du signeur, est alors déplacé sur son poing, figurant la tête de l'enfant. L'enfant naît entendant : c'est le signe [ENTENDANT] qui se trouve déplacé selon le même principe. De même peut-on, déclenchant à coup sûr l'hilarité de l'assistance, expliquer que l'enfant sera appareillé, qu'on essaiera de lui apprendre à parler, etc., en réalisant les signes correspondants sur le poing.

Dans le cadre d'une réflexion plus générale sur la LSF, tout cela présente un intérêt théorique non négligeable, parce que l'opacité totale (pour le non-initié) de tout énoncé en LSF est telle qu'on a pu prétendre que les sourds n'étaient guère conscients de l'iconicité de leur langue ; ou qu'en tous cas ils ne s'en préoccupaient pas plus que nous-mêmes de l'étymologie des mots que nous prononçons. La très grande facilité avec laquelle ils jouent pourtant de cette iconicité pour en rire prouve qu'il n'en est rien.

Si l'on diminue la part du linguistique, c'est-à-dire du particulier, pour augmenter celle du mime, c'est-à-dire de l'universel, nous arrivons à un genre dont les sourds raffolent : l'imitation. Celle-ci fait partie du mode normal d'expression dans la vie quotidienne. Elle intervient par exemple chaque fois que l'on parle de quelqu'un dont l'un des interlocuteurs ignore le nom. Elle se révèle alors infiniment plus efficace que la description en mots, son équivalent en langues vocales dans une situation identique. Ceci en raison des facultés exceptionnelles que possèdent les sourds dans les trois étapes que nécessite une bonne imitation : observation d'abord, mémoire visuelle ensuite, restitution enfin.

L'imitation apparaît également dans le cadre de jeux de société : l'assemblée doit deviner quel est le personnage que l'on imite. Une imitation réussie n'est jamais fondée sur des traits physiques évidents, mais toujours sur ce qu'il y a de plus subtil dans une personnalité : une attitude, un regard, un je-ne-sais-quoi indéfinissable, dans le repérage et la restitution desquels les sourds sont passés maîtres.

Le comique proprement dit naît lorsque, forçant le trait, l'imitation tourne à la caricature. Cela se fait souvent au détriment des entendants. Rien de tel pour mettre la société en joie que d'imiter l'entendant tel que les sourds le perçoivent : corps figé, bras raides, visage sans expression, mouvement des lèvres exagéré. C'est la reproduction d'une image souvent utilisée pour parler des entendants, « des poissons dans un aquarium ». C'est en vérité sous cette posture que s'est bien souvent présenté le « professionnel », orthophoniste ou audioprothésiste, à l'enfant sourd. Une informatrice de B. Mottez, elle, comparait les entendants, tels qu'ils lui apparaissaient dans son enfance, à une armée de spectres [Mottez 1981]. On aime aussi à caricaturer les entendants dans ce que leurs manières de faire paraissent avoir de plus incongru. Par exemple lorsque, assis l'un en face de l'autre dans un bar ou un restaurant, ils restent silencieux. Le goût des sourds pour le bavardage, né d'une soif de communication jamais étanchée, est tel qu'une telle situation leur reste incompréhensible.

Mais la forme d'humour qui permet d'approcher au plus près peut-être ce que sont avant tout les sourds, c'est-à-dire des visuels, est l'emploi systématique qu'ils font de l'image pure pour en rire. Toute particularité corporelle ou vestimentaire est sujette à plaisanteries. Soit le cas du bronzage qui tous les ans modifie l'apparence des visages. L'un a l'habitude de faire reposer sa tête sur trois doigts de la main droite : on lui fait observer qu'à la fin de l'été, il aura ces doigts imprimés en blanc sur la joue. Une autre revient de vacances avec un T-shirt orné d'un portrait de Mickey : on feint de s'étonner qu'elle-même ait le visage bronzé, tandis que celui de la souris reste bien pâle... Ayant moi-même porté un T-shirt sur lequel figurait un dessin de Tintin fonçant sur une grosse cylindrée, j'ai subi d'innombrables plaisanteries du genre « Attention au bruit de la moto, ça va te rendre sourd », « Attention à ne pas trop grossir, sinon Tintin va grossir aussi »... C'est un humour qui relève de l'absurde, le même que celui que l'on trouve dans les dessins animés, quand par exemple le bateau dessiné sur le maillot d'un marin sombre dans le même temps que son propriétaire est assommé.

Il n'y a pas un détail de l'apparence physique qui ne puisse ainsi être mis à profit pour rire et faire rire, et c'est là un cas particulier de la prégnance du monde matériel pour les sourds, dont chaque

élément est susceptible d'une utilisation langagière, comique ou symbolique. D'où, sans aucun doute, l'importance extrême attachée au décor, à l'habillement « chic » dans la moindre réception sourde, et si étonnante pour celui qui fait ses premiers pas dans ce monde du silence.

Jeux de signes

Les jeux de signes sont l'équivalent des jeux de mots des entendants. Parmi les nombreux procédés qui ont cours, je n'en présenterai ici que quatre, le premier n'étant en rien spécifique aux langues gestuelles, les trois autres ne pouvant au contraire avoir d'équivalents dans les langues vocales.

En premier lieu la paronomase, nom que la vieille rhétorique avait donné au procédé consistant à rapprocher des paronymes. Le signe [POLITIQUE] se fait en frottant le dos de la main gauche avec la paume de la main droite ; [SE LAVER LES MAINS] se fait en se frottant les deux mains. Exécuter successivement ces deux signes de formes voisines pour produire l'énoncé « la politique, je m'en lave les mains » est un type de calembour que l'on retrouve, fondé sur une ressemblance phonique, dans les langues vocales (« Allons-y Alonzo », « Qui s'excuse s'accuse »).

En voici deux autres exemple, représentatif de nombreux jeux de signes fondés sur une configuration identique et des emplacements différents :

- Une personnalité entendante connue, appréciée des sourds, se laisse pousser une barbe fournie. Un sourd qui ne le connaissait que glabre le rencontre : amusé, il porte sa main sous le menton puis sur le front en lui donnant une même configuration, celle qui, en LSF, représente l'épaisseur. Ce qui peut se traduire par quelque chose comme : « C'est pour devenir encore plus intelligent que tu te laisses pousser une si longue barbe ? »
- Une orthophoniste pratique couramment la LSF, chose plutôt rare dans cette profession dont les sourds adultes ont une représentation très négative, fondée sur des expériences douloureuses. On l'en félicite chaudement : [ORTHOPHONISTE] + [DEPOSER SES CASQUES] + [ARAIGNEE]. Traduction libre : « (puisque tu es une si bonne signeuse) tes casques ne te servent plus à rien, autant les mettre au rancart jusqu'à ce qu'ils se couvrent de toiles d'araignées ». Cet énoncé extrêmement drôle en LSF est fondé sur l'identité de configuration des signes [ORTHOPHONISTE] (un signe iconique qui réfère aux casques à écouteurs utilisés dans les exercices d'entraînement à la parole) et [ARAIGNEE] (fig. 4).

Ces jeux de signes sont en même temps un bon exemple l'extraordinaire économie de moyens qui caractérise la LSF. Cette économie est souvent prise pour de la pauvreté, alors qu'elle est au contraire un indice de très grande densité sémantique [Nève, à paraître]. Aussi bien, comme dans les langues vocales, la paronomase n'est-elle pas réservée à l'humour mais se rencontre également dans la création poétique. Dans le poème « Rouge »⁹, le metteur en scène sourd Levent Beskardes invente ainsi l'expression [MITRAILLER À MORT] dont la force poétique vient de ce que [MITRAILLER] et [MORT] ont en commun un même gestème de configuration.

Les paronymies à contenu sexuel sont un fréquent sujet de plaisanteries. En voici quelques-unes, qui peuvent également fournir la chute d'une histoire drôle¹⁰ : [PILOTE D'AVION], [BATTRE LES CARTES] et [MASTURBATION] ; [FAIRE DU SKI] et [COIT] ; [SECRET] et [FELLATION] ; [CAROTTE] et [EJACULATION] ; [NOTAIRE] et [FESSES]. Ces doublets formellement proches sont si connus que dans une conversation ordinaire on modifie parfois le signe non tabou, de peur qu'il n'évoque trop aisément son compère. C'est ainsi que j'ai souvent vu éviter la forme standard de [SECRET], que l'on préfère soit modifier en l'éloignant de la zone de la bouche, soit réaliser au moyen d'une seule main (la forme canonique impliquant les deux mains) soit remplacer par un synonyme. De même prend-on parfois garde de ne pas redoubler [FAIRE DU SKI], supprimant ainsi un trait commun avec le signe tabou.

⁹ Ce poème a été présenté sur Arte le 21 janvier 1995, dans l'émission « L'Œil et la main ».

¹⁰ Pour deux histoires drôles à chute, fondées respectivement sur les paronymies [PILOTE D'AVION] / [MASTURBATION] et [FAIRE DU SKI] / [COIT], voir Renard [1993 fasc. 6 : 26, 49].

Voici maintenant des jeux de signes sans équivalent en langues vocales. La LSF fait grand usage de synthèmes, par exemple [APERCEVOIR] : [VOIR + PRENDRE]. Dans cet exemple, comme en français *pomme de terre* ou *arc-en-ciel*, les éléments du synthème sont réalisés successivement. Mais à côté de ces synthèmes qui ne dépayseront en rien le linguiste des langues vocales, il existe une catégorie étrange de synthèmes, qui ne peuvent exister dans les langues parlées et sont comme la forme achevée des mots-valises imaginés par Lewis Carroll. Au plan de la forme, ces *synthèmes condensés* (en référence à l'auteur de *Alice au pays des merveilles*, on pourrait aussi parler de *signes-valises*) empruntent leurs différents gestèmes à deux signes différents, gestèmes qu'ils réalisent simultanément, comme dans n'importe quel signe ordinaire. Au plan du sens, ils cumulent les signifiés des deux signes qui ont été mis à contribution. A tout moment, de tels synthèmes peuvent être inventés pour créer un néologisme, un signe poétique, un jeu de mots¹¹. Voici quelques exemples de cette dernière catégorie, la seule qui nous intéresse ici.

- Le signe [SE DISPUTER] est normalement formé par les deux index pointant l'un vers l'autre et effectuant des rotations symétriques. La configuration en index peut être remplacée par la configuration de [REVOLVER], pouce déployé et s'agitant pendant que les deux mains s'élèvent (fig. 5).
- Un groupe de sourds est attablé dans un café. Marcel signe qu'il va téléphoner. Cette affirmation incongrue de la part d'un sourd n'étonnerait que ceux qui ne savent pas que c'est une plaisanterie usée jusqu'à la corde, la proximité dans les cafés et restaurants des toilettes et du téléphone fournissant une métonymie à fonction euphémique, dont l'effet comique est renforcé par l'emploi d'une configuration de la main commune à [TELEPHONE] et [TOILETTES]. Pour montrer qu'il n'est pas dupe, Jacques, hilare, invente alors sur-le-champ le synthème condensé [TELEPHONE + DEFEQUER], exécutant le signe [DEFEQUER] tout en remplaçant la configuration normale de la main droite (pouce déployé, les autres doigts repliés) par celle qui caractérise le signe [TELEPHONE] (pouce et auriculaire déployés, les autres doigts repliés) (fig. 6).
- Pour s'accuser d'avoir proféré une sottise, Pierre exécute le signe [JE SUIS NUL] mais en lui injectant le mouvement de [ROI] : autrement dit « je suis le roi des imbéciles » (fig. 7).
- Pour se moquer de quelqu'un qui semble ne pas être bien réveillé, Denise affirme qu'« il aurait dû mieux se laver les dents », le signe [SE LAVER LES DENTS], normalement réalisé devant la bouche, étant déplacé au niveau des yeux.

La compréhension, voire l'invention de signes-valises, et plus généralement toutes les catégories de jeux de signes, sont accessibles à de jeunes enfants sourds, ce qui prouve qu'ils acquièrent tôt une conscience métalinguistique :

- Le signe [VACHE] est réalisé avec les deux mains en cornes (pouce et auriculaire déployés, les autres doigts repliés) sur le front. Le signe [RUMINER] se fait avec les deux poings fermés qui tournent l'un sur l'autre. Devant le signe [RUMINER] fait avec les mains en cornes au lieu d'être en poings fermés, des enfants sourds de trois ans éclatent de rire¹².
- Des enfants sourds de huit ans ont spontanément transformé le nom de leur école oraliste¹³, d'une notoire médiocrité. S'emparant de ce nom, ils en ont modifié la localisation. Transféré sur le cou, à l'emplacement où se réalise le signe enfantin [CACCA], ce nom est ainsi devenu « école de merde ».
- Marie, une fillette de huit ans dont le nom en langue des signes est formée par les deux mains jointes m'explique, très pince-sans-rire, qu'elle l'a reçu en raison de son goût pour la natation et

¹¹ Klima et Bellugi [1975] ont décrit le même phénomène dans la langue des signes des sourds américains.

¹² Je dois cet exemple à Dominique Favre, enseignante sourde.

¹³ Oralisme : pratique et idéologie de l'apprentissage de la parole chez les sourds profonds comme priorité absolue, allant de pair avec l'interdiction et / ou le mépris de la langue des signes. Oraliste : partisan de l'oralisme ; par extension abusive mais courante : sourd parlant, non signeur, éduqué dans le cadre d'une pédagogie oraliste.

le plongeon. En fait cet anthroponyme n'est rien d'autre que le nom souvent donné aux petites Marie, et qui, comme elle-même le sait parfaitement, évoque la prière mariale.

Certains signes se réalisent au moyen d'une seule main, d'autres exigent la mobilisation simultanée des deux mains. Un procédé humoristique, qui ne peut donc pas, lui non plus, avoir d'équivalent dans les langues vocales, consiste à modifier le geste réalisé par l'une des mains, par exemple pour contredire le geste fait par l'autre main :

- Le signe [NEUTRALITE], qui surgit dans une conversation sur la Suisse, se réalise ainsi : deux mains avec pouce et index se touchant par leurs extrémités, autres doigts déployés, paumes vers la poitrine, les deux mains partent vers l'avant. Par ailleurs le gestème de configuration qui vient d'être décrit se rencontre également dans le signe [OUI]. Un participant à la discussion signe alors en riant : « Ça serait mieux comme ça », et donne à sa main gauche la forme qu'elle a dans le signe [NON], transformant ainsi le signe [NEUTRALITE] en [OUI-NON].

Histoires drolatiques

Les onomatopées visuelles, les jeux de signes surgissent à l'improviste, dans n'importe quel contexte. Ce sont des traits d'esprit parfois brillants, mais spontanés, peu socialisés, et souvent sans lendemain. Les histoires, en revanche, qui se colportent de main à œil, sont produites dans des moments de grande intensité : dans les réunions associatives, mais surtout pendant les repas et banquets qui sont l'une des manifestations les plus typiques de la sociabilité sourde [Mottez 1989]. Elles relèvent d'une vraie tradition orale : celles qui sont considérées comme les meilleures circulent d'association locale en association locale et de banquet en banquet. Certaines de ces histoires se retrouvent jusque chez les sourds américains (on en trouvera ci-dessous un exemple). Chaque conteur, lorsqu'il reprend une histoire connue, a à cœur de la peaufiner à sa manière, car c'est avant tout sur ses capacités personnelles d'expression et d'invention comique que l'histoire sera jugée. Aussi les histoires les plus connues se présentent-elles le plus souvent sous la forme de nombreuses variantes.

Lorsqu'elles sont une mise en scène de la surdité, ces histoires parlent de choses sérieuses, même si elles en parlent drôlement. La preuve en est que, dans les joutes oratoires où chacun a à cœur de raconter « la dernière », se glissent parfois des anecdotes vécues sur les relations entre sourds et entendants, sans que personne d'autre que l'ethnologue paraisse remarquer la rupture de ton.

Tout peut être sourd

- Un clochard voit stoper à sa hauteur une Cadillac, d'où descend un gros richard dans lequel il reconnaît un ancien compagnon de misère. Retrouvailles, embrassades. Le parvenu explique le secret de sa soudaine richesse : on lui a confié une flûte magique qui permet d'apprivoiser les plus féroces animaux d'Afrique. Grâce à elle il s'est enrichi dans le commerce des fourrures. Maintenant que sa fortune est faite, il doit à son tour transmettre la flûte. Son compagnon accepte avec reconnaissance, part aussitôt pour l'Afrique, s'engage dans la profondeur de la forêt, aperçoit au loin un tigre féroce et commence à jouer de la flûte. Le tigre s'approche, l'homme ne s'inquiète nullement. Le tigre se fait de plus en plus menaçant, l'homme ne s'inquiète toujours pas : n'a-t-il pas une flûte magique ? Il a bien tort : le tigre se jette sur lui et le dévore. Pourquoi ? Réponse : c'était un tigre sourd.

Il y a beaucoup d'histoires de ce type, où l'on rencontre des gorilles sourds, des arbres sourds et même des pieds humains sourds, et dont la chute est chaque fois « C'est un gorille sourd », « C'est un arbre sourd », « C'est un pied sourd ». Et souvent ces choses sourdes parlent la langue des sourds — quoi de plus naturel ?

Comme dans celle-ci :

- Des bûcherons travaillent dans la forêt... Ils s'attaquent à un arbre à coups de hache, crient « Timber ! » et l'arbre s'écroule. On abat ainsi plusieurs arbres jusqu'à ce qu'on tombe sur un arbre qui ne bouge pas d'un poil, bien qu'il soit largement entaillé. On insiste, rien à faire. Enfin,

un bûcheron plus astucieux que les autres a l'idée d'épeler T-I-M-B-E-R dans l'alphabet manuel des sourds¹⁴ : alors seulement, l'arbre sourd s'écroule docilement.

Que nous disent ces histoires ? Elles nous disent que tout peut être sourd : la surdi-mutité n'est plus une déficience ou un handicap, c'est un état de nature. Elles prennent l'exact contre-pied des représentations que les entendants ont de la surdit . De ces représentations, les sourds profonds de naissance ont une longue expérience personnelle. Pour leurs parents cela été une épouvantable tragédie. Tout le monde, famille, corps médical, rééducateurs de la parole, s'est ligué pour tenter de les faire parler à tout prix : hors de la parole, de la parole vocale bien sûr, point de salut. Tout a été subordonné à ce dressage, au détriment de la transmission des connaissances, et même du français écrit : la grande majorité d'entre eux sortent de l'école illettrés et sans aucune culture générale. On leur a imposé des prothèses, dont on peut soupçonner que la principale fonction est d'atténuer l'angoisse parentale, et que souvent ils écrasent d'un coup de talon au sortir de l'adolescence¹⁵. On a tenté d'éradiquer leur langue naturelle, la seule qui leur permette d'accéder précocement au sens, à la communication, à la connaissance, et l'on a convaincu les parents que si on laissait leurs enfants « faire des gestes », ils n'apprendraient jamais à parler comme tout le monde.

Au point de vue des entendants sur la surdit , ces histoires opposent donc le point de vue des sourds. Les sourds sont partout, et ils sont là de toute éternité. Une histoire raconte la rencontre du premier sourd avec la première entendante, une autre décrit ce que sera l'armée sourde en l'an 3000. La surdit  n'est plus une infirmit  que la médecine promet toujours de supprimer, c'est une « surditude » [Favre 1994], c'est-à-dire une manière spécifique d'être, de vivre et de faire l'expérience du monde, une identité individuelle mais aussi collective dont la langue des signes est l'alpha et l'oméga. Les sourds ne sont plus des anormaux qu'il faut normaliser. Il n'y a pas une norme mais deux : les sourds et les entendants, c'est-à-dire « nous » et « ceux qui ne sont pas comme nous ». Les signes de la LSF pour « sourd » et « entendant » (un mot que j'ai déjà utilisé à plusieurs reprises dans cet article bien que, comme substantif, il soit absent des dictionnaires) ne sont rien d'autre que des ethnonymes¹⁶.

A travers ces histoires se reflète, métaphoriquement et plaisamment, ce qui est réellement la manière de penser et de vivre des sourds. Par exemple lorsqu'ils se réunissent en clubs sportifs, aux antipodes du sport pour handicapés — puisque la surdit  ne saurait évidemment être en rien un handicap pour la pratique du cyclisme ou du tennis. Une course d'handicapés moteurs dans leurs voitures, ça se conçoit et ça commence d'ailleurs à se voir à la télévision. Mais une course cycliste de sourds, est-ce que ça n'est pas presque aussi insolite qu'un arbre sourd ? Ou bien lorsque, attendant la naissance d'un enfant, il leur arrive de former des vœux pour qu'il naisse sourd : pourquoi échapperaient-ils au désir de transmission qui est au cœur de toute communauté linguistique ? C'est pourtant là quelque chose de très choquant pour la majorité entendante, et cet effroi est un bon indice de la profondeur du fossé culturel qui sépare les sourds des entendants, pour qui la surdit  se réduit à une déficience. Être issu d'une lignée de sourds est source de prestige, et d'autorité dans les associations. Vivre dans un monde sourd est certainement le vœu secret de beaucoup de sourds. Le désir d'une sécession, de la création d'un pays où tout le monde aurait été sourd, a d'ailleurs réellement traversé un moment le mouvement sourd.

Tout cela est encore plus évident lorsqu'on observe quelle utilisation les sourds font de ces histoires. Sous forme de devinettes, elles sont classiquement proposées aux entendants qui débutent dans l'apprentissage de la langue des signes et ne connaissent encore rien du monde des sourds. Face à des débutants, on a recours à la variante la plus simple, expurgée de toute digression ou fioriture :

¹⁴ Cet alphabet manuel, un simple codage de l'alphabet français inventé par des pédagogues entendants, s'est introduit peu à peu dans la langue des signes proprement dite, selon des modalités trop complexes pour être analysées ici.

¹⁵ Un colloque organisé par des sourds en 1990 a été inauguré par l'acte volontairement scandaleux d'une prothèse écrasée en grande pompe à coups de marteau. La même chose a été rééditée en 1993 avec un implant cochléaire lors d'une manifestation de rue contre l'implantation de jeunes enfants sourds, assimilée à une tentative de « purification ethnique ». Sur ces implants, voir Dagr n [1994].

¹⁶ C'est ce qui justifie l'emploi, dans le titre et le corps de cet article, de « sourd » comme adjectif.

- Ça se passe dans la forêt, les branches des arbres sont couvertes d'oiseaux. Un chasseur arrive, il tire un coup de fusil : tous les oiseaux s'envolent sauf un, qui reste tranquillement posé sur sa branche. Pourquoi ? Réponse : c'est un oiseau sourd.

Peu d'entendants, les sourds le savent, trouveront tout de suite la réponse, pourtant ridiculement évidente. Ainsi leur prouve-t-on à quel point même ceux d'entre eux qui ont fait l'effort de s'engager dans l'apprentissage de la langue des signes considèrent encore la surdité comme une anomalie, une exception, une déficience. Et le fait d'entendre comme une évidence. C'est une manière de leur montrer que toute une vie centrée sur l'audition a fait d'eux des audiocentristes. Elle a exactement la même fonction que cette devinette anti-sexiste : « Un grand chirurgien, mondialement célèbre, voit arriver dans la salle d'opération un accidenté de la route gravement blessé dans lequel il reconnaît son fils. Pourtant, le chirurgien n'est pas le père du blessé. Comment est-ce possible ? » — la réponse étant, bien sûr, que c'est sa mère.

Même fonction décapante dans la plaisanterie consistant à rebaptiser les stages de LSF pour entendants : le premier niveau sera désormais destiné aux « déficients gestuels profonds », le second niveau aux « déficients gestuels sévères », et ainsi de suite jusqu'au dernier niveau, réservé aux « déficients gestuels légers » [Truffaut s.d.]. Ironique parodie des taxonomies médicales qui classent les « déficients auditifs » en une multiplicité de degrés en fonction de la perte audiométrique. Ces taxonomies reflètent la pensée des entendants (et aussi celle des malentendants et des devenus-sourds) sur la surdité. Elles ne sont pas pertinentes pour les sourds de naissance pratiquant la langue des signes qui, eux, classent selon une dichotomie sourds / entendants, non un continuum [Mottez 1981].

Autre devinette classiquement posée aux apprenants en LSF :

- Deux camionneurs, un qui conduit et l'autre qui est assis à côté de lui, ont des problèmes de digestion. Ils ont trop bien mangé au dernier restaurant où ils se sont arrêtés, et maintenant ils ont mal au ventre, ils ont besoin de se soulager. Ils s'arrêtent dès qu'ils voient un petit bois, et chacun va se dissimuler. Plus tard dans la journée, un cueilleur de champignons se promène dans le bois et aperçoit les deux excréments. Mais quelque chose l'intrigue fort : alors que l'un est normalement conformé, l'autre présente la forme d'une spirale. Pourquoi ? Réponse : l'un des camionneurs est sourd et pour surveiller que personne n'arrive à l'improviste, il a dû tourner sur lui-même pendant qu'il déféquait.

Avec cette histoire, il s'agit de suggérer aux entendants quelle perception du monde ont les sourds. A savoir que toute leur vie s'organise autour de la vision. C'est le principal élément de définition que les sourds se donnent d'eux-mêmes : non des déficients auditifs mais des visuels. Ce sont les entendants, à l'initiative de sourds oralistes, qui symbolisent la surdité par une oreille barrée, non les sourds signeurs ! Ce que cette devinette illustre de manière cocasse, c'est une différence fondamentale entre la vision et l'audition, à quoi les entendants ne songent jamais spontanément : que celle-ci est multidirectionnelle, et celle-là non. Qu'appréhender le monde par la vue plutôt que par l'ouïe constitue une différence qui engage tous les actes de la vie quotidienne, du plus trivial au plus complexe [Delaporte, à paraître].

De cette histoire les entendants ne retiennent en général que l'aspect scatologique. Ils ont été séduits par les élégantes arabesques qu'Emmanuelle Laborit, la star sourde¹⁷, dessine dans l'espace, ils se sont engagés dans l'apprentissage de cette langue aérienne, et la première histoire qu'on leur raconte est une horreur ! Souvent, ils sont choqués. Il ne comprennent pas le plaisir évident que montre leur professeur sourd, une jeune femme raffinée, à la leur raconter. Que l'on prenne plaisir à recevoir cette histoire, que l'on soit capable de comprendre vraiment ce qu'elle dit, et que l'on se délecte à la raconter à son tour : voilà en effet qui n'est pas donné à tout le monde. Rire à ce type d'histoires est un critère identitaire. Il ne suffit pas de « faire des gestes », de bricoler un peu avec la LSF pour la trouver drôle. Parmi les enfants entendants de parents sourds qui ont la langue des signes comme langue maternelle, beaucoup la trouveront déplaisante. La barrière ici est une barrière culturelle, pas seulement langagière [cf. Rutherford 1983].

¹⁷ Emmanuelle Laborit a reçu le prix Molière de la meilleure interprétation théâtrale de la saison 1993, pour son rôle dans *Les enfants du silence*.

C'est ici le lieu de signaler que malentendants et devenus-sourds n'ont pas d'humour spécifique. S'ils sont quelquefois friands d'« histoires de sourds », ce sont de celles qui traînent partout, puisées chez Raymond Devos (« J'ai prêté l'oreille à un sourd, eh bien il n'entendait pas mieux qu'avant »), chez Coluche (« Gynécologue c'est un métier pour les sourds : y a rien à entendre et on peut lire sur les lèvres ») ou chez Michel Leeb (« Aujourd'hui personne n'écoute plus personne... — Comment ? »), et qui sont à la surdit  ce que les « histoires de fous » sont à la psychopathologie, ou les « histoires belges » à la sociologie de la Belgique. Un grand nombre d'histoires de cette sorte ont été rassemblées par Marc Renard [1991-1993]. Le rire défense, le rire catharsis, le rire qui sort de la souffrance, le rire auto-dérision, le rire d'endurcissement, tout cela c'est le rire du malentendant et du devenu-sourd : le rire de l'entendant qui a perdu l'audition. Pas le rire du sourd de naissance pratiquant la langue des signes. Celui-là ne saurait souffrir de l'absence d'une chose qu'il n'a pas perdue. Tout est là. S'il souffre de sa surdit , c'est par ricochet : sa souffrance, consciente ou refoulée, est induite par le comportement des entendants qui confondent débilit  mentale et surdi-mutit , et d'abord par celui de ses propres parents. J'y reviendrai.

Vivre avec les entendants

Tout un ensemble d'autres histoires peuvent  tre regroup es sous l' tiquette « Vivre avec les entendants », c'est- -dire : comment se d brouiller quand on doit cohabiter avec l'autre culturel. En voici un exemple arch typique :

- Un couple de jeunes mari s arrivent   l'h tel pendant leur voyage de noces. Le mari laisse sa femme dans leur chambre puis redescend pour acheter des cigarettes. Quand il remonte, il se souvient de l' tage mais a oubli  le num ro de la chambre. Que fait-il ? il se met au milieu du couloir et hurle   pleins poumons. Evidemment tout le monde sort dans le couloir voir ce qui se passe, tandis qu'une seule porte reste ferm e : la sienne.

Une variante am ricaine est rapport e par les anthropologues sourds Padden et Humphries [1988] : le mari est all  chercher un cachet d'aspirine dans sa voiture, et il utilise le klaxon pour r veiller tout le motel. Comme le font justement remarquer ces auteurs, on ne rit pas aux d pens du sourd qui a oubli  dans quelle chambre est sa femme, mais aux d pens des entendants que le sourd met astucieusement   contribution. « Le h ros de l'histoire sait qu'il peut compter sur la caract ristique que pr sentent les entendants d' tre extraordinairement sensibles au bruit —   son profit et   leur d triment ». L'histoire cr e ainsi un monde o  le bruit peut  tre utilis  au profit des sourds.

Si cette histoire  tait parfaitement r aliste, les cons quences logiques de la diff rence entre sourds et entendants peuvent  tre pouss es jusqu'au burlesque :

- Quatre amis sont au bord de la mer, deux sourds et deux entendants. Ils d cident de faire un peu de plong e sous-marine. Ils plongent, dix minutes plus tard les deux sourds ressortent de l'eau tandis que les deux entendants sont noy s. Pourquoi ? R ponse : ils ont tous commenc    se raconter des histoires dr les sous l'eau, chacun   sa mani re : les sourds avec leurs mains, les entendants avec leur bouche...

Ou bien :

- Des sourds et des entendants ont  t  convi s   une soir e. Il y a eu de longues discussions anim es et tout le monde a soif. La ma trese de maison apporte donc des rafra chissements. Que font alors les sourds ? R ponse : ils se trempent les mains dans les verres !

C'est une mani re humoristique de redire aux entendants ce que le plus souvent ils ne peuvent entendre (il n'est pire sourd...) : « Mes mains sont ma voix, mes yeux sont mes oreilles ».

Encore une histoire   tonalit  loufoque :

- Il y a un livre dans lequel figurent tous les records du monde. Le record du monde de l' preuve consistant   parler sans s'arr ter c'est une journ e. Deux entendants veulent le battre, et ils parlent, ils parlent... Trois jours et trois nuits sans s'arr ter : nouveau record du monde ! Maintenant c'est au tour de deux sourds : ils signent, ils signent, nuit et jour, une semaine, deux semaines, trois semaines, ils signent toujours : un mois, record du monde pulv ris  ! Comment ont-ils faits ? R ponse : les juges charg s de contr ler le record  taient des entendants et ils ne se sont pas aper us que les sourds s' taient content s de faire tout le temps de la gymnastique.

Cette histoire s'inscrit dans un sous-genre aisément cernable, celui qui porte sur les malentendus langagiers entre sourds et entendants, malentendus résultant de ressemblances formelles trompeuses entre certains signes de la LSF et certains gestes qui, chez les entendants, accompagnent la parole. De nombreuses plaisanteries saisies au vol attestent la popularité du thème. On se moque de l'incompréhensible incapacité des entendants à adopter la manière de compter des sourds, pourtant si simple, et de leur obstination à vouloir communiquer avec les sourds en utilisant les deux mains pour représenter les dizaines : « Un jour j'ai cru qu'un entendant faisait sa gymnastique quotidienne [mime des tractions, les deux mains ouvertes jetées vers l'avant], eh bien non, c'est seulement qu'il était en train de marchander avec un sourd ». En effet, un entendant aura tendance à faire avec ses mains $10+10+10+10+10+4$, là où un sourd pratiquant la LSF signera le plus naturellement du monde un 5 suivi d'un 4.

De ces ressemblances trompeuses qui semblent d'autant plus fasciner les sourds qu'ils sont beaucoup plus sensibles à la gestuelle des entendants que ne le sont les entendants eux-mêmes, voici un autre exemple :

- Ça se passe au zoo, c'est l'heure du repas des animaux. Le gardien nourrit le lion, puis le loup, d'autres animaux, et arrive enfin auprès du singe. Mais celui-ci, malicieux, s'est réfugié tout en haut d'un arbre. Le gardien a beau l'appeler, rien n'y fait, le singe reste obstinément accroché à son perchoir. Visitant le zoo, arrive alors un curé qui dit : « Attendez, je vais le faire descendre de là ». Il fait le signe de croix, et en effet, aussitôt le singe descend à toute allure ! Pourquoi ? Réponse : C'est un singe sourd, il a cru que le prêtre lui parlait en langue de signes et lui disait « Descends ! » (première partie du signe de croix) « ...sinon je coupe l'arbre ! » (deuxième partie du signe de croix).

C'est aussi sur cette proximité entre gestes paralinguistiques des entendants et signes de la langue des sourds que sont fondées de fausses mais plaisantes étymologies pour les noms de personnages célèbres :

- Voilà Napoléon (main dans la veste), de Gaulle (bras écartés) et Hitler (salut nazi). Comment peut-on expliquer leurs noms ? Réponse : Napoléon dit « Qui a volé mon portefeuille ? », de Gaulle répond « C'est pas moi », et Hitler : « Moi non plus, je le jure ». (Il existe de cette histoire des variantes beaucoup plus sophistiquées, mettant en scène d'autres personnages, tels César, Jésus-Christ et Charlemagne, mais trop longues et trop complexes pour être rapportées ici).

Le sourd qui essaie de passer du registre de la langue des signes à celui d'une gesticulation qu'il espère mieux comprise des entendants devra savoir que c'est à ses risques et périls :

- Ça se passe dans une gare, on fait la queue devant un guichet. Tout à coup la caissière se met à hurler qu'un type lui a fait des gestes obscènes. La police accourt et constate qu'en effet un homme ne cesse de se balancer d'avant en arrière, en un mouvement qui imite clairement le coït. On essaie de s'expliquer avec lui, il ne répond pas et continue son curieux manège, jusqu'à ce qu'on réalise qu'il est sourd et qu'on aille chercher un interprète. Celui-ci arrive, discute un moment avec le sourd et peut donner l'explication du mystère : « Oh, il voulait juste un billet aller-retour ! ».

Les personnages intermédiaires : l'interprète, l'entendant signeur, le faux-sourd

Entre les sourds et les entendants, quelques catégories singulières viennent brouiller un peu une dichotomie conceptuellement très tranchée. Sur chacun d'eux, voici une histoire.

Sur les interprètes :

- Un aveugle meurt, on le conduit au cimetière et on l'enterre non sans avoir au préalable déposé sa canne blanche dans la fosse. Puis c'est un handicapé physique qui décède, et on l'enterre de même avec son fauteuil roulant. Maintenant c'est au tour d'un sourd de mourir. Avec quoi va-t-on l'ensevelir ? Réponse livrée avec jubilation, au moyen d'un vigoureux et double claquement de main : avec son interprète, bien sûr !

Cette histoire en dit long sur l'ambivalence des sentiments qu'on éprouve à l'égard de l'interprète, personnage d'une importance cruciale pour lequel on éprouve inévitablement des sentiments mi-figue

mi-raisin : bien qu'il rende des services inappréciables, sa présence est le rappel constant d'une infériorité sociale, et il est parfois trop attendu de lui. Fondée sur une homonymie, une blague consiste à demander pourquoi [INTERPRETE] et [BIFTECK] sont un seul et même signe : c'est que « l'interprète aussi, on a souvent envie de le bouffer »... De nombreuses variantes attestent la popularité du thème. Une première intercale, entre le paralytique et le sourd, un malentendant que l'on enterre évidemment avec ses appareils de correction auditive. Une seconde variante introduit un peu de logique dans cette histoire saugrenue : ces ensevelissements successifs sont autant de précautions pour la vie future, et c'est donc rendre un hommage implicite à l'interprète que de reconnaître que l'on ne saurait, même au ciel, s'en passer... Une troisième variante, elle aussi moins malveillante pour l'interprète, situe l'action à l'institut Saint-Jacques, au pied de la statue de l'abbé de l'Épée auquel tous les handicapés viennent rendre hommage. Les handicapés physiques apportent des morceaux de fleurs, les aveugles leurs cannes, quel cadeau feront donc les sourds ? Une quatrième au contraire, qui situe l'action à Lourdes, ne laisse aucun doute sur le peu de cas que l'on fait de l'interprète dès que l'on n'a plus besoin de ses services : miraculés, l'invalides, l'aveugle puis le sourd se débarrassent successivement, en les jetant dans l'eau qui vient de les métamorphoser, de leurs différents accessoires devenus inutiles¹⁸...

Sur les entendants signeurs :

- Un sourd fait de l'auto-stop. Il est pris par un entendant, et comme la route est longue et le conducteur fatigué, après quelques heures c'est le sourd qui prend le volant. Il conduit un peu vite et le voilà pris en chasse par un motard qui lui fait signe de se ranger sur le bas côté. Le sourd joue son rôle de sourd, s'exprimant en langue des signes et faisant mine de ne rien comprendre de ce qui se passe. Après quelques tentatives infructueuses pour se faire comprendre, de guerre lasse le policier préfère laisser tomber. L'entendant est fort intéressé par ce qui vient de se passer. Quelques jours plus tard, il est seul au volant de sa voiture, lorsqu'il est à son tour poursuivi par un motard. Il s'arrête et, agitant ses mains dans l'espace, joue au sourd. Le motard lui répond alors dans une langue des signes parfaite : manque de chance pour le conducteur, c'est un père d'enfant sourd, qui a suivi un stage pour apprendre la LSF...

La morale de cette histoire, bien sûr, est qu'il est dangereux de se faire passer pour sourd quand on ne l'est pas. C'est une inversion allégorique de la réalité, dans laquelle bien des sourds ont cherché à se faire passer pour entendants, le plus souvent à leurs dépens. (Notons au passage que ce père est un « nouveau père », car c'est seulement depuis un tout petit nombre d'années que quelques parents entendants se soucient d'apprendre la langue de signes pour pouvoir communiquer avec leurs enfants sourds).

Sur les « faux-sourds » :

- Il pleut, trois voitures sont côte à côte sur l'autoroute... Dans la première, c'est un sourd qui conduit, il fait marcher les essuie-glaces... Dans la deuxième c'est un entendant, il fait marcher les essuie-glaces... Dans la troisième, il y a quatre essuie-glaces : outre les deux normaux, il y en a deux supplémentaires qui les doublent du côté intérieur du pare-brise. Pourquoi ? Parce que c'est un sourd-parlant qui conduit, et il a besoin d'essuie-glace à l'intérieur de la voiture pour essuyer ses postillons...

La notion de faux-sourd se construit moins sur des considérations d'ordre audiométrique que linguistiques et culturelles. Idéalement, le « vrai sourd » est celui qui accepte son identité sourde, refuse les béquilles médicales illusoire, pratique la langue des sourds, fréquente les autres sourds ; la forme la plus achevée du vrai sourd étant celui qui a la chance d'être issu d'une famille de sourds. Inversement, l'image du faux-sourd est un stéréotype qui se définit en négatif par rapport au précédent. Il est écrasé sous le poids de l'angoisse de sa famille entendant, qui génère déni de la surdité et désir de réparation. Il essaie de jouer à l'entendant, s'imagine qu'il parle bien même si les entendants ne le comprennent pas et se moquent de lui, fait confiance à l'orthophoniste et à l'audioprothésiste pour son intégration dans la société entendant : « il pense comme un entendant » (ce qui s'exprime au moyen d'un jeu de signes par modification du geste d'emplacement, le signe [ENTENDANT] étant transféré sur le front), il ne connaît pas la langue des signes, il ne fréquente que des entendants ou, plus

¹⁸ D'autres histoires drôles sur le même thème ont été analysées ailleurs [Delaporte 1995].

vraisemblablement, reste isolé. Faux-sourd et entendant partagent les mêmes caractéristiques fondamentales : ils communiquent par la parole, et ne connaissent pas la langue des sourds. Ce sont tous deux des « parlants ». Ces représentations s'appuient sur une réalité quotidienne incontournable : les sourds n'ont pas d'autre moyen, pour deviner qui est sourd et qui est entendant, que d'observer le mouvement des lèvres et du corps. Or un sourd parlant, immédiatement repéré comme tel par n'importe quel entendant en raison de sa voix déformée, souvent peu compréhensible, est pour les autres sourds indiscernable d'un entendant.

Celles qui ne parlent pas de surdité

Sur la centaine d'histoires que j'ai recueillies, beaucoup procurent l'impression que ce sont des blagues qui traînent partout, qui n'ont pas de rapport avec la surdité et qui sont simplement racontées en LSF au lieu de l'être en français. C'est cependant là un jugement qu'un examen plus attentif conduit à nuancer.

La forme compte pour beaucoup dans une histoire en LSF. Or beaucoup de ces histoires utilisent les ressources propres à la LSF pour en faire de vraies « histoires sourdes ». Elles présentent des constantes : longueur du récit, redites, répétitions du même événement, souvent sous forme de triplets, accumulation de détails non pertinents pour la progression du récit, mais donnant l'occasion de faire de brillantes interprétations mimiques. Elles semblent être sélectionnées parmi le stock d'histoires qui circulent dans la société française, en fonction de leur adaptabilité à un récit en langue des signes. D'un bref jeu de mots de Coluche rapporté plus haut, les sourds ont tiré cette longue histoire :

- Une femme souffre beaucoup du bas-ventre. Elle se rend donc chez un médecin gynécologue qui la fait installer, l'examine et ne trouve rien. Pourtant, les jours suivants, elle a toujours aussi mal. C'est sûrement que le premier était un mauvais médecin, pense-t-elle. Elle prend rendez-vous avec un second, et la même chose se reproduit : malgré un examen minutieux, il ne trouve pas l'origine du mal. La troisième fois, elle prend donc rendez-vous avec un médecin connu, un grand professionnel. Le médecin la fait s'allonger et s'écrie « Ah, il faut que j'appelle un sourd ! ». Il passe donc un coup de minitel, et médecin et malade patientent en buvant une tasse de café. Le sourd arrive enfin, le médecin lui explique le cas, le sourd se penche attentivement entre les jambes de la femme, demande un papier et un crayon que lui apporte aussitôt le médecin. Sans cesser d'examiner soigneusement le sexe de la femme, il écrit quelque chose sur son papier, qu'il tend au toubib. Celui-ci s'écrie joyeusement : « Eh bien voilà, on a trouvé ce qui n'allait pas, on va pouvoir vous soigner maintenant ! » Comment le sourd a-t-il donc fait pour établir le diagnostic ? Réponse : il n'y a rien de tel qu'un sourd pour lire sur les lèvres...

De cette histoire, le débutant en LSF ne retiendra que la chute, à quoi se résumait la blague initiale. Le sourd signeur, lui, prendra plaisir à l'ensemble d'un conte où sont disposés de multiples repères qui lui sont familiers : la galère médicale, la notion si prégnante dans le monde de la surdité de « professionnel », le dialogue non par téléphone mais de minitel à minitel, la pause café et le bavardage qui l'accompagne, la communication avec les entendants au moyen de bouts de papier que l'on échange : toutes ces petites choses font de cette histoire une vraie histoire sourde.

L'existence d'une « chute » inattendue et surtout très visuelle, comme faite pour être contée en langue des signes, constitue un critère de sélection particulièrement important. En voici un exemple typique, prélevé parmi beaucoup d'autres :

- C'est une femme qui est enceinte, au moment d'accoucher on lui annonce qu'elle va avoir des triplés. Voilà le premier bébé qui apparaît mais il est expulsé tellement vite qu'il file s'écraser contre le mur d'en face : il est mort. Au second de sortir : comme le précédent, il sort sans qu'on ait pu le retenir et va s'écraser sur le mur. Le médecin accoucheur se dit : « Attention il n'en reste plus qu'un, cette fois il va falloir prendre des précautions », et il fait appeler d'urgence un gardien de but, célèbre footballeur professionnel. Le type arrive, très sûr de lui, se place face à la parturiente, prêt à bloquer le bébé dès sa sortie : « Ne vous inquiétez pas, lui dit-il, toute ma vie je n'ai fait que ça ! » Voilà donc le bébé qui sort à toute allure : le goal le rattrape facilement mais, par un réflexe né d'une longue pratique, l'envoie d'un magistral coup de pied s'écraser contre le mur !

Il y a aussi toutes ces histoires, qui proviennent peut-être d'un collègue entendant ou de la page de blagues de Télé-loisirs, qui mettent en scène un type plus futé que les autres, mais qui n'ont pas le moindre rapport avec la surdité ; puis que j'ai retrouvées sur mon chemin, racontées par une autre personne, ou par la même personne six mois plus tard, et où le Sourd et l'Entendant se sont entre-temps glissés dans la peau des personnages initiaux. Dans ces histoires remaniées, l'astuce des sourds triomphe régulièrement de la naïveté ou de la bêtise des entendants : elles sont devenues des blagues ethniques.

Même lorsque les sourds ne parlent pas d'eux dans ces histoires, il se pourrait bien que certaines d'entre elles nous parlent quand même des sourds. Je note que quelques thèmes reviennent avec insistance dans mon corpus.

La sexualité tout d'abord : les histoires grivoises sont nombreuses, et racontées en termes très crus. Il y a belle lurette que l'expression gestuelle des sourds, ce « trop de corps » qui met si mal à l'aise les entendants, a été mise en relation avec une sexualité supposée débordante. Mais y a-t-il là autre chose qu'un pur fantasme, comme en cristallisent sur elles toutes les ethnies en marge ?

La scatologie ensuite. Pas plus que la sexualité, ce thème n'est évidemment spécifique aux sourds, mais il est si fréquent, et si constamment associé à l'évocation d'odeurs pestilentielles, qu'on est tenté de soulever la question de l'odorat chez les sourds, qui pourrait connaître un développement particulier, bien que masqué par l'évidence d'une hypertrophie du visuel¹⁹. Deux exemples choisis hors du scatologique, pour montrer la prégnance du thème :

- Ça se passe pendant la seconde guerre mondiale. Goering intime l'ordre à l'élite de son aviation d'aller bombarder New-York. Un premier aviateur part, mais revient le lendemain, la mine abattue, contraint d'avouer son échec. Il est aussitôt passé par les armes. Pareil pour un second, puis pour un troisième. Pourquoi ? Réponse : dès qu'ils arrivent à proximité de la statue de la Liberté, les aviateurs sont incommodés par l'odeur qui se dégage de son aisselle, et contraints de rebrousser chemin...

- Un aigle arrive au-dessus d'un marais. Bien qu'il ait l'intention de continuer tout droit sa route, et qu'il n'y ait aucun obstacle qui l'en empêche, le voilà qui se met à tourner indéfiniment en rond au-dessus du marais. Pourquoi ? Réponse : le marais dégage des odeurs si nauséabondes que l'aigle est obligé de replier une de ses ailes pour se boucher le nez, ce qui le déséquilibre et l'oblige à un perpétuel mouvement circulaire.

Les histoires à thème scatologique font fréquemment appel à un autre ressort, la honte. Elles placent le héros de l'histoire dans des situations impossibles, qui ne sont pas sans évoquer les rêves de nudité. Or, la honte, c'est un sentiment que les sourds connaissent bien, trop bien. On le leur a tant fait éprouver quand ils étaient petits ! Quand on leur disait que les gestes « c'est pas beau », qu'il fallait « en avoir honte », et que pour mieux les en persuader on assénait des coups de règle métallique sur leurs doigts trop agiles, ou qu'on les contraignait à rester à genoux pendant des heures bras en croix, un lourd volume sur chaque main. Quand ils se croyaient coupables de ne pouvoir répondre aux exigences angoissées des familles, jusqu'à faire semblant parfois d'entendre. Quand ils étaient ridiculisés, humiliés en public. Un exemple canonique est celui de l'adolescent dans une rame de métro, vers qui tous les regards convergent soudain, parce que les prothèses qu'on lui impose émettent un puissant effet Larsen qu'il est le seul à ne pas entendre. Un autre exemple est celui de certaines formes dites d'« intégration », beau spécimen de novlangue orwellienne : l'enfant est placé, seul sourd, dans une classe d'entendants et rapidement étiqueté débile. De telles blessures sont si profondes qu'on en parle encore trente ans plus tard. Mes carnets d'enquête de terrain en sont pleins. Même lorsque les parents étaient sourds, la première chose qu'ils enseignaient à leurs enfants était qu'il ne fallait jamais signer dans la rue. Pour que cette honte disparaisse, il faudra la prise en charge de l'adolescent par le milieu sourd adulte, dans le cadre de réseaux informels de camaraderie ou d'associations. Les liens qui se constitueront, souvent d'une très grande force, viendront alors se substituer aux liens familiaux défailants.

¹⁹ Cette hypothèse m'est suggérée par Agnès Vourc'h, Directrice du Centre d'éducation du langage pour enfants malentendants, Paris.

Beaucoup d'histoires enfin tournent autour du thème de la naissance, de l'accouchement, de l'hérédité. Ceci chez des gens dont l'arrivée au monde, pour 95 % d'entre eux (car telle est la proportion de sourds issus de parents entendants), a été un drame familial. Et qui, à leur tour, feront très majoritairement l'expérience de donner naissance à un autre culturel — de « faire entrer le loup dans la bergerie » [Bacci 1996]. De ces histoires qui mettent en scène les ratés de la reproduction biologique, mais dont on peut soupçonner qu'elles ont à voir avec ceux de la reproduction culturelle, voici, faute de place, un unique et bref exemple (auquel vient toutefois s'ajouter l'histoire des triplés écrasés) :

- Une femme de 20 ans est enceinte, mais au bout d'un an le bébé n'est toujours pas sorti. Elle attend, attend... A 30 ans toujours rien, à 40 ans toujours rien, le bébé est toujours dans son ventre... Pourquoi ? Réponse : ce sont des jumeaux et ils se font des politesses à qui passera le premier.

C'est à propos de ces deux derniers thèmes, peut-être, que l'on pourrait suggérer avec P.-L. Assoun que « le rire touche au refoulé sans avoir l'air d'y toucher ».

Ce ne sont là qu'hypothèses de travail que j'avance avec beaucoup de prudence. Elles ne doivent pas occulter ce fait essentiel : le contenu manifeste de la majorité des histoires que j'ai rassemblées ne concerne *pas* la surdité. Cela n'était nullement évident a priori, tant les histoires que l'on vous raconte lors des premiers mois de terrain, celles qui se rencontrent ça et là dans des journaux d'associations sourdes, celles enfin qui ont déjà été recueillies par d'autres [Renard 1991-1993], sont tout naturellement sélectionnées en fonction de leur rapport étroit avec la surdité.

Et, paradoxalement, c'est peut-être ce trait négatif qui nous en dit le plus sur ce que sont les sourds, sur ce qu'ils pensent d'eux-mêmes et de la surdité. Tout compte fait, et cela est une remarque générale qui dépasse très largement le cas des histoires pour rire, les sourds adultes parlent fort peu de surdité. Pourquoi en parleraient-ils ? Ce sont les entendants qui les entourent, la famille, les professionnels de la surdité, médecins, orthophonistes, audioprothésistes, psychologues, « professeurs de sourds » comme les nomme cocassement le langage administratif, qui en parlent sans cesse. Les sourds sont comme tout le monde, ils mènent leur petit bonhomme de chemin, souffrent du chômage, discutent de la guerre en ex-Yougoslavie²⁰, s'inquiètent des inondations ou de la propagation du sida, parlent de cadeaux d'anniversaires ou organisent le prochain réveillon. Ils le font dans leur langue, qui est celle de leur conjoint et de tous leurs amis, et qui pour eux représente la norme. Ce sont les autres, les entendants, qui les désignent comme sourds et leur disent qu'il leur manque quelque chose. Eux-mêmes, étant enfants, n'ont souvent compris que très tard, vers six, dix ans ou davantage, ce que voulaient dire être « sourd » et être « entendant ». Auparavant, l'impossibilité de se faire comprendre de leur famille entendante, contrastant avec la fluidité des bavardages entre pairs dans les établissements spécialisés, constituait un insondable mystère. Plus tard, devenus adultes, pourquoi gloseraient-ils sur un état où ils voient moins une infirmité, une déficience ou un handicap que simplement une manière d'être, la leur ?

²⁰ Déjà au XVIII^{ème} siècle, le sourd-muet Pierre Desloges pouvait écrire : « Il ne se passe aucun événement à Paris, en France et dans les autres parties du Monde, qui ne fasse la matière de nos entretiens » [Desloges 1779].

Références bibliographiques

- Bacci Alain
1996, « Andréa, seule entendante dans une famille de sourds », *Signes de vie* 12 : 4-7.
- Cuxac Christian
1996, *Fonctions et structures de l'iconicité dans les langues des signes. Analyse descriptive d'un idiolecte parisien de la langue des signes française* (thèse de Doctorat d'Etat), Paris, Université René-Descartes (multigr.).
- Dagron Jean
1994, *Implant cochléaire et problèmes éthiques*, Paris, Presses d'aujourd'hui.
- Delaporte Yves
1995, « La figure de l'interprète dans le folklore sourd », *Signes de vie* 9 : 15-16.
- Delaporte Yves
1996, « L'abbé de l'Epée et la langue des signes : mythe et réalité », *Echo de famille* 630 : 2-3.
- Delaporte Yves
à paraître, « Des noms silencieux. Le système nominal des sourds français ».
- Delaporte Yves
à paraître, « Le regard du sourd ».
- Desloges Pierre
1779, *Observations d'un sourd et muet sur un cours élémentaire d'éducation des sourds et muets*, Amsterdam.
- Favre Dominique
1994, *L'apport de la langue des signes française dans l'éducation du jeune sourd profond*, Suresnes, Centre national d'études et de formation pour l'enfance inadaptée (multigr.).
- François-Geiger Denise
1990, *A la recherche du sens. Des ressources linguistiques aux fonctionnements langagiers*, Paris, Peeters / Selaf.
- Klima Edward S. & Bellugi Ursula
1975, « Wit and poetry in American Sign Language », *Sign Language Studies* 8 : 203-223.
- Laborit Emmanuelle
1994, *Le cri de la mouette*, Paris, Robert Laffont.
- Mottez Bernard
1981, *La surdité dans la vie de tous les jours*, Paris, Centre Technique National d'Etudes et de Recherches sur les Handicaps et les Inadaptations.
- Mottez Bernard
1989, « Les banquets de sourds-muets et la naissance du mouvement sourd », in Couturier Lysiane et Karacostas Alexis (eds.), *Le Pouvoir des signes*, Paris, Institut National de Jeunes Sourds : 170-177.
- Nève François-Xavier
à paraître, *Essai de grammaire de la langue des signes française*.
- Oléron Pierre
1950, *Les sourds-muets*, Paris, P.U.F., coll. Que sais-je ?
- Padden Carol & Humphries Tom
1988, *Deaf in America. Voices from a Culture*, Harvard University Press.
- Renard Marc
1991-1993, *Sourd, cent blagues*, Les Essarts-le-Roi, chez l'auteur (6 fasc. multigr.).
- Rutherford Susan D.
1983, « Funny in Deaf — Not in Hearing », *Journal of American Folklore* 96, 381 : 310-322.
- Truffaut Bernard,
s.d., *Les sourds tels qu'ils vivent. Histoires vraies*, Orléans, chez l'auteur (multigr.).

**IL N'EST PAS INTERDIT, ET C'EST MEME CONSEILLE DE
FAIRE NOTRE PUBLICITE**

BULLETIN D'ABONNEMENT

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL :

VILLE :

CI-JOINT REGLEMENT DE FRANCS A L'ORDRE
DU "JOURNAL DE L'A.F.I.L.S."

PRIX DE L'ABONNEMENT POUR SIX NUMEROS

- 120 F POUR LES MEMBRES A.F.I.L.S.
- 130 F POUR LES NON-MEMBRES A.F.I.L.S.

DAVID CHARRIER
"JOURNAL DE L'AFILS"
CORNILLE
35140 SAINT-JEAN-SUR-COUESNON